

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1172

16 juin 2009

SOMMAIRE

Benpol S.à r.l.	56239	Master Holding S.A.	56254
Bluegems Adviser S.à r.l.	56247	Minusines S.A.	56246
BRAPF GK S.à r.l.	56234	Mivne Ta'Asiya (Luxembourg) Holding S.A.	56254
Calypso Sicav	56252	Motor-Center-Mersch S.A.	56236
Campus West S.à r.l.	56237	Müller Reitsport G.m.b.H.	56247
Clyde Blowers Capital (RCP) S.à r.l.	56252	New Property Corporation S.A.	56247
CPI Atlantis Super TopCo Sàrl	56238	Nica Toiture S.à r.l.	56243
CPI GH Portfolio S.à r.l.	56238	Novellini Finance S.A.	56243
Credit Suisse Custom Markets	56241	ONE Luxembourg S.A.	56249
David Brown Systems (Holdings) S.à r.l.	56252	Paul Wagner et Fils S.A.	56251
Dexia LdG Banque S.A.	56249	Pizzeria de la Gare, société à responsabi- té limitée	56246
DI.PE.LUX. S.A.	56235	Ramius Special Alternative Program	56235
Dubaian Investment Adviser S.à r.l.	56247	REM II Luxembourg S.à r.l.	56239
Ella S.à r.l.	56243	REM II Luxembourg S.à r.l.	56240
Euro Mobile S.A.	56251	Rock Acquisitions	56254
Fares Luxembourg S.A.	56239	Salon de Coiffure New Look S.à r.l.	56242
GR Luxembourg Holdings S.à r.l.	56255	Salon Hairaffaire S.à r.l.	56243
HDF Sicav SPA (Lux)	56247	Schroder Special Situations Fund	56210
IK Investment Partners S.à r.l.	56250	Sinopia Global Funds	56241
Inter-Re S.A.	56241	Sodi International Holding S.A.	56249
Jakob Holding S.à r.l.	56238	Sopaver S.A.	56253
KBC Equity Fund (L)	56236	Sud Capital Apport Holding S.A.	56242
KB LUX - Luxinvest	56236	Tengizchevroil Finance Company S.à r.l.	56254
Keyvest S.A.	56244	TF International Fund	56237
Lago Ladoga Investments S.A.	56256	Tyco International Finance S.A.	56240
Landsbanki Luxembourg S.A.	56235	Vank Immo S.à r.l.	56253
Lone Star Capital Investments S.à r.l.	56248	Vilnius Residential Holdings S.à r.l.	56237
Luxbond	56234	Wodalux S.A.	56249
Maag Pump Systems S.à r.l.	56253		
Manil S.A.	56253		

Schroder Special Situations Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 58.066.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of May.

Before us M^e Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "SCHRODER SPECIAL SITUATIONS FUND", (hereinafter the "Company") a société d'investissement à capital variable incorporated under the form of a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 58.066, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, acting in replacement of Maître Frank BADEN, then notary residing in Luxembourg, on February 7, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on March 11, 1997, number 116. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on September 27, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated October 21, 2005, number 1077, and a rectification of the prenamed notary Joseph ELVINGER on February 3, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated July 18, 2006, number 1381.

The meeting was opened with Finbarr BROWNE, Head of Finance, with professional address in L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof, in the chair.

The Chairman appointed as secretary Marianne MILLON, lawyer, with professional address in L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

The meeting elected as scrutineer Noel FESSEY, Head of European Fund Services, with professional address in L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

The office of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of article 4 of the Articles in order to allow the Board to transfer the registered office of the Company to other places in the Grand Duchy of Luxembourg if and to the extent permitted by law.

2. Amendment of article 5 of the Articles in order to allow the amalgamation (or reorganisation) of a sub-fund of the Company (a "Sub-Fund") or a class of shares of the Company (a "Class of Shares") with another Sub-Fund of another undertaking for collective investment either based in Luxembourg or in the European Union offering a protection equivalent to the one offered to the shareholders in the Company subject to simple majority requirement (without any quorum requirement) subject to regulatory approval, and to provide that if an equivalent protection is not offered to the investors in the new undertaking for collective investment, the unanimity will be required for the amalgamation or (reorganisation) or it will be only binding to the shareholders having expressly agreed to the contribution in accordance with applicable laws and regulations.

3. Amendment of article 5 of the Articles in order to extend the power of the Board to liquidate, compulsorily redeem, contribute or decide the reorganisation of one Sub-Fund or Class of Shares by means of a division into the Company or into another undertaking for collective investment without consultation of the shareholders of the relevant Sub-Fund by increasing the threshold below which the Board can take this decision from 20 million euros to 50 million euros or any other amount determined by the Board as being the minimum level for assets of such class to be operated in an economically efficient manner and as disclosed in the offering documents of the Fund.

4. Amendment of article 5 of the Articles in order to clarify that the Board may also restructure share classes.

5. Amendment of article 5 of the Articles in order to provide that the publication (or the notification as the case may be) of the decision of the Board to restructure will be published by the Company in accordance with applicable laws and regulations.

6. Amendment of articles 6, 21 and 27 of the Articles in order to remove references to bearer shares.

7. Amendment of article 6 of the Articles in order to provide that registered shareholders will receive a confirmation of their shareholding unless they elect to receive a share certificate instead.

8. Amendment of various articles of the Articles in order to mirror the provisions of the latest amendments to the law dated 10 August 1915.

9. Amendment of article 21 of the Articles in order to provide for the application by the Board of a dilution levy in order to take into account estimated costs, expenses and potential impact on the price of the underlying securities that may be incurred by a Sub-Fund in case of net redemption and conversion requests.

10. Amendment of article 21 of the Articles in order to allow the Board to defer redemption or conversion requests for any specific valuation day as defined in the offering documents of the Company which would exceed a certain amount or percentage of the net asset value fixed by the Board and disclosed in the offering documents of the Company.

11. Amendment of article 21 of the Articles in order to increase the threshold from 1 million euros to 10 million euros above which the Company may accept redemptions in kind (unless otherwise determined by the Board from time to time).

12. Amendment of article 23 of the Articles in order to specifically include listing costs and director's fees and reasonable out-of-pocket expenses as liabilities of the Company.

13. Amendment of article 23 of the Articles in order to provide the valuation principles used by the Company for over the counter financial derivative instruments.

14. Amendment of article 23 of the Articles in order to allow to the Board in certain circumstances where the interests of the Company or its shareholders so justify (such as in case of market timing practices) to take any appropriate measures such as applying a fair value pricing methodology to adjust the value of the Company.

15. Amendment of article 23 of the Articles in order to allow the Board or its delegates to adjust the net asset value of any Sub-Fund where deemed appropriate in order to reflect inter alia any dealing charges including any dealing spreads, fiscal charges and potential markets impact resulting from shareholder's transactions.

16. Amendment of article 24 of the Articles in order to allow the Board to impose a dilution levy in case of net subscription into the Sub-Fund in order to reflect the estimated costs, expenses and potential impact on security prices that may be incurred to meet net subscription requests.

17. Amendment of article 27 of the Articles in order to provide that the Board may determine from time to time the amount below which a dividend distribution would not be operationally efficient (replacing the previously fixed amount of 50 euros) which will be published in the offering documents of the Company.

18. Amendment of article 28 of the Articles in order to allow the Company to enter into an investment management agreement with one or more companies, which will manage the Company's portfolio investments, advise the Company on and assist it with respect to such portfolio investments.

19. General update of the Articles by amending articles 2, 5, 6, 8, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 28 and 31 of the Articles.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting. The eventual proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- The present meeting has been convened by special couriers sent to all registered shareholders on May 4, 2009.

IV.- It appears from the attendance list mentioned here above, that out of 6,806,607.09 shares, 4,171,657 shares are duly represented at the present meeting (61.28834 %) and in consideration of the agenda and of the provisions of the law on commercial companies, the present meeting can validly decide on all the items of the agenda and the resolutions will be passed by a 2/3 majority of the shares present or represented at the meeting.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following sole resolution:

Sole resolution

The meeting by:

votes in favour and

votes against,

resolves to amend the Articles as follows:

- Amendment of article 2 of the Articles by replacing the reference to "Articles of Association" by "Articles of Incorporation".

- Amendment of the first paragraph of article 4 of the Articles so as to read as follows:

"The registered office of the Company is established in Senningerberg, in the Grand Duchy of Luxembourg. Wholly-owned subsidiaries, branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company (the "Board"). If and to the extent permitted by law, the Board may decide to transfer the registered office of the Company to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg."

- Amendment of article 5 of the Articles so as to read as follows:

"The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article twenty-three hereof.

The minimum capital of the Company shall be one million two hundred and fifty thousand Euro (1,250,000 EUR).

The Board is authorized without limitation to issue fully paid shares at any time in accordance with Article twenty-four hereof at the net asset value (the "Net Asset Value") or at the respective Net Asset Values per share determined in accordance with Article twenty-three hereof without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued. The Board may delegate to any duly authorised Director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duty of accepting subscriptions and/or delivering and receiving payment for such new shares, remaining always within the limits imposed by the Law.

Such shares may, as the Board shall determine, be of different classes and the proceeds of the issue of each class of shares shall be invested pursuant to Article three hereof in securities or other assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of securities or other assets, or with such other specific features as the Board shall from time to time determine in respect of each class of shares.

Within each such class of shares (having a specific investment policy), further sub-classes having specific sale, redemption or distribution charges (a "sales charge system") and specific income distribution policies or any other features may be created as the Board may from time to time determine and as disclosed in the offering documents. For the purpose of these Articles, any reference hereinafter to "class of shares" shall also mean a reference to "sub-class of shares" unless the context otherwise requires.

The different classes of shares may be denominated in different currencies to be determined by the Board provided that for the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each class shall, if not expressed in Euro, be converted into Euro and the capital shall be the total of the net assets of all the classes.

The general meeting of holders of shares of a class, deciding with simple majority, may consolidate or split the shares of such class. The general meeting of holders of shares of a class, deciding in accordance with the quorum and majority requirements referred to in Article thirty of these Articles, may reduce the capital of the Company by cancellation of the shares of such class and refund to the holders of shares of such class the full Net Asset Value of the shares of such class as at the date of distribution.

The general meeting of holders of shares of a class or several classes may also decide to allocate the assets of such class or classes of shares to those of another existing class of shares and to redesignate the shares of the class or classes concerned as shares of another class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders or the allocation, if so resolved, of rights to fractional entitlements pursuant to Article six of the Articles). Such a class meeting may also resolve to contribute the assets and liabilities attributable to such class or classes to another Luxembourg undertaking for collective investment registered under Part I of the Law (or another undertaking for collective investment as described below and within the limits described below), against issue of shares of such other undertaking for collective investment to be distributed to the holders of shares of the class or classes concerned. Such a class meeting may also resolve to reorganise one class of shares by means of a division into two or more classes in the Company or in another Luxembourg undertaking for collective investment registered under Part I of the Law (or another undertaking for collective investment as described below and within the limits described below).

Such decision will be published (or notified as the case may be) by the Company and such publication will contain information in relation to the new class or the relevant undertaking for collective investment.

Such publication will be made in accordance with applicable laws and regulations. There shall be no quorum requirements for the class meeting deciding upon a consolidation (or reorganisation) of several classes of shares within the Company and any resolution on this subject may be taken by simple majority. Resolutions to be passed by any such class meeting with respect to a contribution (or reorganisation) of the assets and of the liabilities attributable to any class or classes to another Luxembourg undertaking for collective investment registered under Part I of the Law and incorporated as a SICAV shall not be subject to any quorum requirements and any resolution on this subject may be taken by simple majority. An amalgamation (or reorganisation) of a class of shares of the Company with a class of a Luxembourg or an European Union based undertaking for collective investment offering equivalent protection to the one offered to the shareholders in the Company will not be subject to any quorum requirements and any resolution on this subject may be taken by simple majority subject to regulatory approval.

An amalgamation (or reorganisation) of a class of the Company with another Luxembourg or foreign based undertaking for collective investment not offering equivalent protection requires the unanimous consent of the holders of all shares of the class concerned then outstanding or alternatively such contribution will only be binding on shareholders of the relevant class or classes having expressly agreed to the contribution, to the extent such operation is allowed by applicable laws and regulations and subject to regulatory approval.

The Board may, subject to regulatory approval, decide to proceed with the compulsory redemption of a class of shares, its liquidation, its reorganisation or its contribution into another class of shares of the Company, if the Net Asset Value of the shares of such class falls below the amount of Euro 50 million or its equivalent in another currency, or such other amount as may be determined by the from time to time to be the minimum level for assets of such class to be operated in an economically efficient manner and as disclosed in the offering document of the Company, or if any economic or political situation would constitute a compelling reason for such redemption, or if required by the interests of the shareholders of the relevant class.

The decision of the compulsory redemption, liquidation or the contribution to another class of shares will be published (or notified as the case may be) by the Company accordance with applicable laws and regulations. Unless the Board otherwise decides in the interests of, or to keep equal treatment between, the shareholders, the shareholders of the class concerned may continue to request redemption or conversion of their shares subject to the charges as provided for in the prospectus of the Company.

For the avoidance of doubt the Board, subject to regulatory approval, may decide to proceed with the compulsory redemption of a sub-class of shares, its liquidation or its contribution into another sub-class of shares of the Company,

where the net asset value of the shares of this sub-class has fallen below an amount deemed by the Board as being the minimum level for such sub-class to be operated in an economically efficient manner as a result of its characteristic (such as its reference currency, its hedging strategy, its fee structure...) or where justified for rationalisation purposes. Such decision will be published or notified prior to its implementation in the same manner as described above and the publication will contain information in relation to the new sub-class.

The Board may also, under the same circumstances as provided above and subject to regulatory approval, decide to close down one class of shares (or sub-class of shares) by contribution into another collective investment undertaking registered under Part I of the Law. Such decision will be published in the same manner as described above and the publication will contain information in relation to the other collective investment undertaking. In case of contribution to another collective investment undertaking of the mutual fund type, the merger will be binding only on shareholders of the relevant class who will expressly agree to the merger.

The Board may also, under the same circumstances as provided above and subject to regulatory approval, decide the reorganisation of one class of shares (or sub-class of shares), by means of a division into two or more classes in the Company or in another collective investment undertaking registered under Part I of the Law, may be decided by the Board. Such decision will be published in the same manner as described above and the publication will contain information in relation to the two or more new classes (or sub-classes).

Assets which could not be distributed to their beneficiaries upon the close of the liquidation of the class (or sub-class) will be deposited with the Caisse de Consignation on their behalf as soon as reasonably practicable."

- Amendment of article 6 of the Articles so as to read as follows:

"The Board will issue shares in registered form only. The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders of the Company (the "Register of Shareholders"), as full owner of the shares. The Company shall be entitled to consider any right, interest or claim of any other person in or upon such shares to be non-existing, provided that the foregoing shall deprive no person of any right which they might properly have to request a change in the registration of their shares.

Shareholders will receive a confirmation of their share holding, unless they elect to receive a share certificate instead. If a shareholder desires that more than one share certificate be issued for his shares, customary cost may be charged to him. No charge may be made on the issue of a certificate for the balance of a share holding following a transfer, redemption or conversion of shares. Share certificates shall be signed by two Directors and an official duly authorised by the Board for such purpose. Signatures of the Directors may be either manual, or printed, or by facsimile. The signature of the authorised official shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the Board may from time to time determine.

Shares shall be issued only upon acceptance of the subscription and subject to payment of the price as set forth in Article twenty-four hereof. The subscriber will, without undue delay, obtain delivery of definitive share certificates or, subject as aforesaid, a confirmation of his shareholding.

Payments of dividends will be made to shareholders by bank transfer or by cheque mailed at their mandated addresses in the Register of Shareholders or to such other address as given to the Board in writing.

A dividend declared but not claimed on a share within a period of five years from the payment notice given thereof, cannot thereafter be claimed by the holder of such share and shall be forfeited and revert to the Company. No interest will be paid or dividends declared pending their collection.

All issued shares of the Company shall be inscribed in the Register of Shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company and such Register of Shareholders shall contain the name of each holder of shares, his residence or elected domicile so far as notified to the Company and the number and class of shares held by him. Every transfer of a share shall be entered in the Register of Shareholders upon payment of such customary fee as shall have been approved by the Board for registering any other document relating to or affecting the title to any share.

Shares, when fully paid, shall be free from any lien in favour of the Company.

Transfer of shares shall be effected by inscription of the transfer to be made by the Company upon delivery of the certificate or certificates, if any, representing such shares, to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Every shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will be entered in the Register of Shareholders. In the event of joint holders of shares, only one address will be inserted and any notices will be sent to that address only. In the event that such shareholder does not provide such address, or such notices and announcements are returned as undeliverable to such address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the Register of Shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

If payment made by any subscriber results in the issue of a share fraction, such fraction shall be entered into the Register of Shareholders. It shall not be entitled to vote but shall, to the extent the Company shall determine, be entitled to a corresponding fraction of the dividend or other distributions.

The Company will recognise only one holder in respect of a share in the Company. In the event of joint ownership the Company may suspend the exercise of any right deriving from the relevant share or shares until one person shall have been designated to represent the joint owners vis-à-vis the Company.

In the case of joint shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint shareholders together, at its absolute discretion."

- Amendment of article 8 by replacing any reference to the "sales documents of the Company" by a reference to the "offering documents of the Company".

- Amendment of the second and third paragraphs of article 11 of the Articles so as to read as follows:

"Each share of whatever class and regardless of the Net Asset Value per share within the class, is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or telefax message or any other electronic means capable of evidencing such proxy. Such proxy shall be deemed valid, provided that it is not revoked, for any reconvened shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote. A corporation may execute a proxy under the hand of a duly authorised officer."

- Amendment of article 12 of the Articles so as to read as follows:

"Shareholders will meet upon call by the Board pursuant to notice setting forth the agenda sent, in accordance with the applicable laws and regulations, at the shareholder's address in the Register of Shareholders.

If and to the extent required by Luxembourg law, the notice shall, in addition, be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg, in (a) Luxembourg newspaper(s) and in such other newspapers as the Board may decide."

- Amendment of article 13 of the Articles so as to read as follows:

"The Company shall be managed by a board composed of not less than three members; members of the Board need not be shareholders of the Company.

A majority of the Board shall at all times comprise a majority of persons not resident for tax purposes in the United Kingdom.

The Directors shall be elected by the shareholders at their general meetings for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a Director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders."

- Amendment of the first seven paragraphs of article 14 of the Articles so as to read as follows:

"The Board will choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It shall also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the shareholders. The Board shall meet upon call by any two Directors, at the place indicated in the notice of meeting but so that no meetings may take place in the United Kingdom.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the Board, but in his absence the shareholders or the Board may appoint any person as chairman pro tempore.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all Directors at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telefax message or any other electronic means capable of evidencing such waiver of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by telefax message or any electronic means capable of evidencing such appointment, another Director as his proxy. One Director may represent one or more Directors. Directors may also cast their vote in writing or by telefax message or any other electronic means capable of evidencing such vote.

The Directors may only act at duly convened meetings of the Board. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board.

The Board can deliberate or act validly only if at least two Directors are present or represented by another Director as proxy at a meeting of the Board and only if the majority of the Directors so present or represented are persons not resident in the United Kingdom. For the calculation of quorum and majority, the Directors participating at the Board by video conference or by telecommunication means permitting their identification may be deemed to be present. Such

means shall satisfy technical characteristics which ensure an effective participation at the meeting of the Board whose deliberations should be online without interruption. Such a Board meeting held at distance by way of such communication means shall be deemed to have taken place at the registered office of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions of the Board may also be passed in the form of a consent resolution in identical terms in the form of one or several documents in writing signed by all the Directors and circulated in original or by telefax message or other electronic means. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution."

- Amendment of article 16 of the Articles so as to read as follows:

"The Board shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policy and the course of conduct of management and business affairs of the Company.

The Board shall also determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investments of the Company, in accordance with Part I of the Law including, without limitation, restrictions in respect of:

- a) the borrowings of the Company and the pledging of its assets;
- b) the maximum percentage of its assets which it may invest in any form or class of security and the maximum percentage of any form or class of security which it may acquire;

The Board may decide that investments of the Company be made (i) in transferable securities and money market instruments admitted to or dealt in on a regulated market as defined by the Law, (ii) in transferable securities and money market instruments dealt in on another market in any Member State of the European Union, which is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public, (iii) in transferable securities and money market instruments admitted to official listing on a stock exchange in any other country in Europe, Asia, Oceania, the American continents and Africa, or dealt in on another regulated market of countries referred to under item (iii), provided that such market operates regularly, is regulated and is recognised and open to the public, (iv) in recently issued transferable securities and money market instruments provided the terms of the issue provide that application be made for admission to official listing in any of the stock exchanges or other regulated markets referred to above and provided that such listing is secured within one year of the issue, as well as (v) in any other transferable securities, instruments or other assets within the restrictions as shall be set forth by the Board in compliance with applicable laws and regulations and disclosed in the offering documents of the Company.

The Board may decide to invest, under the principle of risk-spreading, up to one hundred per cent of the net assets of the Company in different transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by any Member State of the European Union, its local authorities, a non-Member State of the European Union, as acceptable by the supervisory authority and disclosed in the offering documents of the Company or public international bodies of which one or more of such Member States are members, provided that in the case where the Company decides to make use of this provision it must hold securities from at least six different issues and securities from any one issue may not account for more than thirty per cent of the Company's total net assets.

The Company will not invest more than 10% of the net assets of any of its class of shares in units or shares of undertakings for collective investment as defined in the Law.

The Board may decide that investments of the Company be made in financial derivative instruments, including equivalent cash settled instruments, dealt in on a regulated market as referred to in the Law and/ or financial derivative instruments dealt in over-the-counter provided that, among others, the underlying consists of instruments covered by Article 41 (1) of the Law, financial indices, interest rates, foreign exchange rates or currencies, in which the Company may invest according to its investment objectives as disclosed in the offering documents of the Company.

The Board may decide that investments of the Company be made so as to replicate stock indices and/or debt securities indices to the extent permitted by the Law provided that the relevant index is recognised as having a sufficiently diversified composition, is an adequate benchmark and is published in an appropriate manner.

A "connected" person may not purchase, sell or loan securities (excluding the shares of the Company) as principal, or grant or receive loans, to or from the Company for its own account, unless the transaction is made within the restrictions set forth in these Articles or other regulations adopted by the Company, and either (i) in the case of securities, the price is determined by current publicly available quotations on internationally recognised securities markets or on an arms' length basis determined from time to time by the Board, or (ii) in the case of loans, the interest rates are competitive in the light of those prevailing from time to time on internationally recognised money markets. For this purpose a "connected person" means any investment manager, any investment adviser, any custodian, any domiciliary agent, any transfer agent, any registrar agent and any authorised agents and any of their directors, officers or employees or any of their major shareholders (meaning a shareholder who, to the knowledge of the Board holds in his own or any other name, including a nominee's name, more than 10 per cent of the total issued and outstanding shares or stock of such company).

The Board may invest and manage all or any part of the pools of assets established for two or more classes of shares on a pooled basis, as described in Article twenty-five, where it is appropriate with regard to their respective investment sectors to do so.

In order to reduce the operational and administrative charges of the Company while permitting a larger diversification of the investments, the Board may resolve that all or part of the assets of the Company shall be co-managed with the assets of other Luxembourg collective investment undertakings.

Investments of the Company may be made either directly or indirectly through wholly-owned subsidiaries incorporated in any suitable jurisdiction and carrying on management activities exclusively for the Company, and this primarily, but not solely, for the purposes of greater tax efficiency. When investments of the Company are made in the capital of subsidiary companies which, exclusively on its behalf carry on only the business of management, advice or marketing in the country where the subsidiary is located, with regard to the redemption of units at the request of unitholders, paragraphs (1) and (2) of Article 48 of the Law do not apply. Any reference in these Articles to "investments" and "assets" shall mean, as appropriate, either investments made and assets beneficially held directly or investments made and assets beneficially held indirectly through the aforesaid subsidiaries."

- Amendment of the second paragraph of article 17 of the Articles so as to read as follows:

"In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction, and such Director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph shall not apply where the decision of the Board relates to current operations entered into under normal conditions."

- Amendment of article 20 of the Articles so as to read as follows:

"The Company shall appoint a "réviseur d'entreprises agréé" who shall carry out the duties prescribed by article 113 of the Law. The auditor shall be elected by the shareholders at a general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until its successor is elected.

The auditors in office may be removed by the shareholders on serious grounds."

- Amendment of article 21 of the Articles so as to read as follows:

"As is more specifically prescribed herein below the Company has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by law.

Any shareholder may at any time request the redemption of all or part of his shares by the Company. Any redemption request must be filed by such shareholder in irrevocable written form (or a request evidenced by any other electronic means deemed acceptable by the Company), subject to the conditions set out in the offering documents of the Company, at the registered office of the Company or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of shares, together with the delivery of the certificate(s) for such shares in proper form (if issued) and accompanied by proper evidence of transfer or assignment.

The redemption price shall normally be paid not later than seven bank business days after receipt of correct renunciation documentation as requested by the Company and shall be equal to the Net Asset Value for the relevant class of shares as determined in accordance with the provisions of Article twenty-three hereof less a redemption charge, if any, as the offering documents may provide, such price being rounded down to the nearest decimal and such rounding to accrue to the benefit of the Company. From the redemption price there may further be deducted any deferred sales charge if such shares form part of a class in respect of which a deferred sales charge has been contemplated in the offering documents.

In addition a dilution levy may be imposed on deals as specified in the offering documents of the Company. Such dilution levy should not exceed a certain percentage of the Net Asset Value determined from time to time by the Board and disclosed in the offering documents of the Company. This dilution levy will be calculated taking into account the estimated costs, expenses and potential impact on security prices that may be incurred to meet redemption and conversion requests.

If the requests for redemption and/or conversion received for any class of shares for any specific Valuation Day (as defined below) exceed a certain amount or percentage of the Net Asset Value of such class, such amount and percentage being fixed by the Board from time to time and disclosed in the offering documents, the Board may defer such exceeding redemption and/or conversion requests to be dealt with to a subsequent Valuation Day in accordance with the terms of the offering documents.

The Board may extend the period for payment of redemption proceeds in exceptional circumstances, or if the investment policy of the relevant class so justifies, to a period not exceeding thirty bank business days, or if and as long as the Company is authorised with the Hong Kong Securities and Futures Commission, thirty days, as shall be necessary to repatriate proceeds of the sale of investments in the event of impediments due to exchange control regulations or similar constraints in the markets in which a substantial part of the assets of the Company shall be invested. Payment of the redemption proceeds will be effected in the reference currency of the relevant class of shares or in such other freely convertible currency as disclosed in the offering documents.

The Board may also determine the notice period, if any, required for lodging any redemption request of any specific class or classes. The specific period for payment of the redemption proceeds of any class of shares of the Company and any applicable notice period as well as the circumstances of its application will be publicised in the offering documents relating to the sale of such shares.

The Board may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duty of accepting requests for redemption and effecting payment in relation thereto.

With the consent of the shareholder(s) concerned, the Board may (subject to the principle of equal treatment of shareholders) satisfy redemption requests in whole or in part in kind by allocating to the redeeming shareholders investments from the portfolio in value equal to the Net Asset Value attributable to the shares to be redeemed as described in the offering documents.

Such redemption will be subject to a special audit report by the auditor of the Company confirming the number, the denomination and the value of the assets which the Board will have determined to be contributed in counterpart of the redeemed shares. This audit report will also confirm the way of determining the value of the assets which will have to be identical to the procedure of determining the Net Asset Value of the shares

Such redemptions in kind are only acceptable to the Company from a minimum aggregate Net Asset Value of all the shares to be redeemed of ten million of Euro per class of share unless otherwise determined from time to time by the Board.

The specific costs for such redemptions in kind, in particular the costs of the special audit report, will have to be borne by the shareholder requesting the redemption in kind or by a third party, but will not be borne by the Company unless the Board considers that the redemption in kind is in the interest of the Company or made to protect the interests of the Company.

Any request for redemption shall be irrevocable except in the event of suspension of redemption pursuant to Article twenty-two hereof. In the absence of revocation, redemption will occur as of the first Valuation Day after the end of the suspension.

Any shareholder may request conversion of whole or part of his shares of one class into shares of another class at the respective Net Asset Values of the shares of the relevant class, provided that the Board may impose such restrictions between classes of shares as disclosed in the offering documents as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversions subject to payment of a charge as specified in the offering documents.

The conversion request may not be accepted unless any previous transaction involving the shares to be converted has been fully settled by such shareholder.

No redemption or conversion by a single shareholder may, unless otherwise decided by the Board, be for an amount of less than that of the minimum holding amount as determined from time to time by the Board.

If a redemption or conversion or sale of shares would reduce the value of the holdings of a single shareholder of shares of one class below the minimum holding amount as the Board shall determine from time to time, then such shareholder shall be deemed to have requested the redemption or conversion, as the case may be, of all his shares of such class.

Notwithstanding the foregoing, if in exceptional circumstances the liquidity of the Company is not sufficient to enable payment of redemption proceeds or conversions to be made within a seven day period, such payment (without interest), or conversion, will be made as soon as reasonably practicable thereafter, and in any event no later than thirty days, if and as long as the Company is authorised with the Hong Kong Securities and Futures Commission.

The Board may in its absolute discretion compulsorily redeem or convert any holding with a value of less than the minimum holding amount to be determined from time to time by the Board and to be published in the offering documents of the Company.

Shares of the Company redeemed by the Company shall be cancelled.

Shares of a class having a specific sales charge system and a specific distributions policy, as provided in Article five above, may be converted to shares of a class of shares having the same sales charge system and having the same or a different distribution policy."

- Amendment of article 22 of the Articles so as to read as follows:

"The Net Asset Value, the subscription price and redemption price of each class of shares in the Company shall be determined as to the shares of each class of shares by the Company from time to time, but in no instance less than twice monthly, as the Board may decide, from time to time and as described in the offering documents of the Company (every such day or time determination thereof being referred to herein a "Valuation Day").

The Company may temporarily suspend the determination of the Net Asset Value, the subscription price and redemption price of shares of any particular class and the issue and redemption of the shares in such class from its shareholder as well as conversion from and to shares of such class:

(a) during any period when any of the principal stock exchanges or any other Regulated Market on which any substantial portion of the Company's investments of the relevant class for the time being are quoted, is closed, or during which dealings are restricted or suspended; or

(b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of investments of the relevant class by the Company is impracticable; or

(c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the Company's investments or the current prices or values on any market or stock exchange; or

(d) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of such shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of such shares cannot in the opinion of the Board be effected at normal rates of exchange; or

(e) if the Company is being or may be wound-up on or following the date on which notice is given of the meeting of shareholders at which a resolution to wind up the Company is proposed; or

(f) if the Board has determined that there has been a material change in the valuations of a substantial proportion of the investments of the Company attributable to a particular class of shares in the preparation or use of a valuation or the carrying out of a later or subsequent valuation.

(g) during any other circumstance or circumstances where a failure to do so might result in the Company or its shareholders incurring any liability to taxation or suffering other pecuniary disadvantages or any other detriment which the Company or its shareholders might so otherwise have suffered.

Any such suspension shall be published by the Company in newspapers determined by the Board if appropriate, and shall be promptly notified to shareholders requesting redemption or conversion of their shares by the Company at the time of the filing of the written request (or a request evidenced by any other electronic means deemed acceptable by the Company) for such redemption or conversion as specified in Article twenty-one hereof.

Such suspension as to any class will have no effect on the calculation of the Net Asset Value, subscription price or redemption price, the issue, redemption and conversion of the shares of any other class."

- Amendment of article 23 of the Articles so as to read as follows:

"The Net Asset Value of shares of each class of shares in the Company shall be expressed in the reference currency of the relevant class (and/or in such other currencies as the Board shall from time to time determine) as a per share figure and shall be determined in respect of any Valuation Day by dividing the net assets of the Company corresponding to each class of shares, being the value of the assets of the Company corresponding to such class less the liabilities attributable to such class, by the number of shares of the relevant class outstanding.

The subscription and redemption price of a share of each class shall be expressed in the reference currency of the relevant class (and/or in such other currencies as the Board shall from time to time determine) as a per share figure and shall be determined in respect of any Valuation Day as the Net Asset Value per share of that class calculated in respect of such Valuation Day adjusted by a sales commission, redemption charge, if any, fixed by the Board in accordance with all applicable law and regulations. The subscription and redemption price shall be rounded upwards and downwards respectively to the number of decimals as shall be determined from time to time by the Board;

If an equalisation account is being operated an equalisation amount is payable.

The valuation of the Net Asset Value of the different classes of shares shall be made in the following manner:

A. The assets of the Company shall be deemed to include:

(a) all cash in hand or receivable or on deposit, including accrued interest;

(b) all bills and notes payable on demand and any amounts due (including the proceeds of securities sold but not collected);

(c) all securities, shares, bonds, debentures, options or subscription rights and other derivative instruments, warrants, swaps, units or shares of undertakings for collective investment and other investments and securities belonging to the Company;

(d) all dividends and distributions due to the Company in cash or in kind to the extent known to the Company (the Company may however adjust the valuation to fluctuations in the market value of securities due to trading practices such as trading ex-dividends or ex-rights);

(e) all accrued interest on any securities held by the Company except to the extent such interest is comprised in the principal thereof;

(f) the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off, provided that such preliminary expenses may be written off directly from the capital of the Company; and

(g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The value of such assets shall be determined as follows:

(1) The value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Company may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.

(2) The value of such securities, financial derivative instruments and assets will be determined on the basis of the last available price on the stock exchange or any other Regulated Market as aforesaid on which these securities or assets are traded or admitted for trading. Where such securities, financial derivative instruments or other assets are quoted or dealt in one or by more than one stock exchange or any other Regulated Market, the Board shall make regulations for the

order of priority in which stock exchanges or other Regulated Markets shall be used for the provisions of prices of securities or assets.

(3) If a security is not traded or admitted on any official stock exchange or any Regulated Market, or in the case of securities so traded or admitted the last available price of which does not reflect their true value, the Board is required to proceed on the basis of their expected sales price, which shall be valued with prudence and in good faith.

(4) The financial derivative instruments which are not listed on any official stock exchange or traded on any other organised market will be valued in accordance with market practice as may be further disclosed in the offering documents of the Company.

(5) Units or shares in undertakings for collective investments shall be valued on the basis of their last available net asset value, as reported by such undertakings.

(6) Liquid assets and money market instruments may be valued at nominal value plus any accrued interest or on an amortised cost basis. All other assets, where practice allows, may be valued in the same manner.

(7) If any of the aforesaid valuation principles do not reflect the valuation method commonly used in specific markets or if any such valuation principles do not seem accurate for the purpose of determining the value of the Company's assets, the Board may fix different valuation principles in good faith and in accordance with generally accepted valuation principles and procedures.

(8) Any assets or liabilities in currencies other than the base currency of the classes of shares will be converted using the relevant spot rate quoted by a bank or other recognised financial institution.

B. The liabilities of the Company shall be deemed to include:

- (a) all borrowings, bills and other amounts due;
- (b) all administrative and other operative expenses due or accrued including all fees payable to the investment manager, the custodian and any other representatives and agents of the Company;
- (c) all known liabilities due or not yet due, including the amount of dividends declared but unpaid;
- (d) an appropriate amount set aside for taxes due on the date of valuation and other provisions or reserves authorised and approved by the Board covering among others liquidation expenses; and
- (e) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares in the Company. In determining the amount of such liabilities, the Board shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise formation expenses, fees payable to its investment advisers or investment managers, director's fees and reasonable out-of-pocket expenses, accountants, custodian, domiciliary, registrar and transfer agents, any paying agent and permanent representatives in places of registration, any other agent employed by the Company, fees related to listing to shares of the Company on any stock exchange, fees related to the shares of the Company being quoted on another regulated market, fees for legal and auditing services, promotional, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising or preparing and printing of prospectuses, explanatory memoranda or registration statements, taxes or governmental charges, and all other operational expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Board may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

For the purposes of the valuation of its liabilities, the Board may duly take into account all administrative and other expenses of a regular or periodical character by valuing them for the entire year or any other period and by dividing the amount concerned proportionately for the relevant fractions of such period.

In circumstances where the interests of the Company or its shareholders so justify (for instance avoidance of market timing practices), the Board may take any appropriate measures, such as applying a fair value pricing to adjust the value of the Company's assets, as further described in the offering documents of the Company.

C. There shall be established one pool of assets for each class of shares in the following manner:

- a) the proceeds from the issue of each class shall be applied in the books of the Company to the pool of assets established for that class of shares, and the assets, and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such pool subject to the provisions of this Article.
- b) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same pool of assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant pool.
- c) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular pool or to any actions taken in connection with an asset of a particular pool, such liability shall be allocated to the relevant pool.
- d) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular pool, such asset or liability shall be allocated pro rata to all the pools on the basis of the Net Asset Value of the total number of shares of each pool outstanding provided that any amounts which are not material may be equally divided between all pools.

The Board may allocate material expenses, after consultation with the auditors of the Company, in a way considered to be fair and reasonable having regard to all relevant circumstances.

e) upon the record date for the determination of the person entitled to any dividend declared on any class of shares, the Net Asset Value of such class of shares shall be reduced or increased by the amount of such dividends depending on the distribution policy of the relevant class.

If there have been created, as more fully described in Article five hereof, within the same class of shares two or more sub-classes, the allocation rules set above shall apply, mutatis mutandis, to such sub-classes.

D. Each pool of assets and liabilities shall consist of a portfolio of transferable securities and other assets in which the Company is authorised to invest, and the entitlement of each class of shares within the same pool will change in accordance with the rules set out below.

In addition there may be held within each pool on behalf of one specific or several specific classes of shares, assets which are class specific and kept separate from the portfolio which is common to all classes related to such pool and there may be assumed on behalf of such class or classes specific liabilities.

The proportion of the portfolio which shall be common to each of the classes related to a same pool and which shall be allocable to each class of shares shall be determined by taking into account issues, redemptions, distributions, as well as payments of class specific expenses or contributions of income or realisation proceeds derived from class specific assets, whereby the valuation rules set out below shall be applied mutatis mutandis.

The percentage of the Net Asset Value of the common portfolio of any such pool to be allocated to each class of shares shall be determined as follows:

1) initially the percentage of the net assets of the common portfolio to be allocated to each class shall be in proportion to the respective number of the shares of each class at the time of the first issuance of shares of a new class;

2) the issue price received upon the issue of shares of a specific class shall be allocated to the common portfolio and result in an increase of the proportion of the common portfolio attributable to the relevant class;

3) if in respect of one class the Company acquires specific assets or pays specific expenses (including any portion of expenses in excess of those payable by other share classes) or makes specific distributions or pays the redemption price in respect of shares of a specific class, the proportion of the common portfolio attributable to such class shall be reduced by the acquisition cost of such class of specific assets, the specific expenses paid on behalf of such class, the distributions made on the shares of such class or the redemption price paid upon redemption of shares of such class;

4) the value of class specific assets and the amount of class specific liabilities are attributed only to the share class to which such assets or liabilities relate and this shall increase or decrease the Net Asset Value per share of such specific share class.

E. For the purpose of determination of the Net Asset Value per share, the Net Asset Value attributable to each class of shares shall be divided by the number of shares of the relevant class issued and outstanding on the relevant Valuation Day. The Net Asset Value may be adjusted as the Board or its delegate may deem appropriate to reflect inter alia any dealing charges including any dealing spreads, fiscal charges and potential market impact resulting from shareholders transactions.

F. For the purpose of valuation under this Article:

(a) shares of the Company to be redeemed under Article twenty-one hereto shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Board on the Valuation Day on which such valuation is made, and from such time and until paid the price therefor shall be deemed to be a liability of the Company;

(b) all investments, cash balances and other assets of the Company expressed in currencies other than the reference currency in which the net asset value per share of the relevant class is calculated shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of the relevant class of shares; and

(c) effect shall be given on any Valuation Day to any purchases or sales of securities contracted for the Company on such Valuation Day to the extent practicable."

- Amendment of the second paragraph of article 24 of the Articles so as to read as follows:

"In addition, a dilution levy may be imposed on deals as specified in the offering documents. Such dilution levy should not exceed a certain percentage of the Net Asset Value determined from time to time by the Board and disclosed in the offering documents of the Company. This dilution levy will be calculated taking into account the estimated costs, expenses and potential impact on security prices that may be incurred to meet purchase requests. The subscription price (not including the sales commission) may, upon approval of the Board and subject to all applicable laws, namely with respect to a special audit report from the auditor of the Company confirming the value of any assets contributed in kind, be paid by contributing to the Company securities acceptable to the Board consistent with the investment policy and investment restrictions of the Company."

- Amendment of the second paragraph of the article 25 of the Articles so as to read as follows:

"2. A Participating Fund's participation in an Enlarged Asset Pool shall be measured by reference to notional units ("units") of equal value in the Enlarged Asset Pool. On the formation of an Enlarged Asset Pool the Board shall in its discretion determine the initial value of a unit which shall be expressed in such currency as the Board considers appropriate, and shall allocate to each Participating Fund units having an aggregate value equal to the amount of cash (or to the

value of other assets) contributed. Fractions of units, calculated as further disclosed in the offering document of the Company, may be allocated as required. Thereafter the value of a unit shall be determined by dividing the net asset value of the Enlarged Asset Pool (calculated as provided below) by the number of units subsisting."

- Amendment of article 26 of the Articles so as to read as follows:

"The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of that year. The accounts of the Company shall be expressed in Euro or such other currency or currencies, as the Board may determine pursuant to the decision of the general meeting of shareholders. Where there shall be different classes as provided for in Article five herof, and if the accounts within such classes are expressed in different currencies, such accounts shall be converted into Euro and added together for the purpose of determination of the accounts of the Company."

- Amendment of the last five paragraphs of article 27 of the Articles so as to read as follows:

"Interim dividends may at any time be paid on the shares of any class of shares upon decision of the Board.

The dividends declared may be paid in the reference currency of the relevant class of shares or in such other currency as selected by the Board and may be paid at such places and times as may determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

Dividends may be reinvested on request of holders of registered shares in the subscription of further shares of the class to which such dividends relate.

The Board may, as regards registered shares, decide that dividends be automatically reinvested for any class of shares unless a shareholder entitled to receive cash distribution elects to receive payment of dividends. However, no dividends will be distributed if their amount is below an amount to be decided by the Board from time to time and when published in the offering documents of the Company. Such amount will automatically be reinvested."

- Amendment of the first two paragraphs of article 28 of the Articles so as to read as follows:

"The Company shall enter into an investment management agreement with one or more companies (hereafter collectively the "Manager"). Under such agreement, the Manager will manage the Company's portfolio investments, advise the Company on and assist it with respect to such portfolio investments.

Alternatively, the Company may enter into a management services agreement with a management company authorised under chapter 13 of the Law (the "Management Company") pursuant to which it designates such Management Company to supply the Company with investment management, administration and marketing services.

In the event of non-conclusion or termination of the agreement entered into with the Management Company (to the extent it is part of the Schroder's group), in any manner whatsoever, the Company will change its name forthwith upon the request of the Management Company as the case may be to a name not resembling to one specified in Article one hereof."

- Amendment of article 31 by replacing the reference to "Articles of Association" by "Articles".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "SCHRODER SPECIAL SITUATIONS FUND", (ci-après "Société") une société d'investissement à capital variable constituée sous la forme d'une société anonyme selon la loi du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 58.066, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 7 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 mars 1997, numéro 116. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 octobre 2005, numéro 1077, et d'un acte rectificatif reçu par le notaire prénommé Joseph ELVINGER le 3 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 18 juillet 2006, numéro 1381.

L'Assemblée est sous la présidence de Monsieur Finbarr BROWNE, Head of Finance, demeurant professionnellement à L-1736 Senningerberg, 5, rue Hoehenhof,

qui désigne comme secrétaire Madame Marianne MILLON, lawyer, demeurant professionnellement à L-1736 Senningerberg, 5, rue Hoehenhof.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Noel FESSEY, Head of European Fund Services, demeurant professionnellement à L-1736 Senningerberg, 5, rue Hoehenhof.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 4 des Statuts pour autoriser le Conseil à transférer le siège social de la Société en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg si et dans la mesure où la loi le permet.

2. Modification de l'article 5 des Statuts pour autoriser la fusion (ou la réorganisation) d'un sous-fonds de la Société (un "Sous-Fonds") ou d'une catégorie d'actions de la Société (une "Catégorie d'Actions") avec un autre Sous-Fonds d'un autre organisme de placement collectif basé soit au Luxembourg soit dans l'Union Européenne offrant un degré de protection équivalent à celui offert aux actionnaires de la Société par un vote à la majorité simple (sans obligation de quorum) sous réserve d'une approbation réglementaire, et pour prévoir que si une protection équivalente n'est pas offerte aux investisseurs dans le nouvel organisme de placement collectif, soit l'unanimité sera requise pour décider de la fusion (ou la réorganisation) soit cette dernière ne liera que les actionnaires ayant expressément approuvé la contribution conformément aux lois et règlements applicables.

3. Modification de l'article 5 des Statuts afin d'étendre les pouvoirs du Conseil en matière de liquidation, rachat forcé, contribution ou réorganisation d'un Sous-Fonds ou d'une Catégorie d'Actions par voie de division, au sein de la Société ou d'un autre organisme de placement collectif sans consultation des actionnaires du Sous-Fonds concerné en augmentant le seuil en dessous duquel le Conseil peut prendre cette décision de 20 millions d'euros à 50 millions d'euros ou à tout autre montant déterminé par le Conseil comme étant le niveau minimal d'actif nécessaire à une telle catégorie pour fonctionner d'une manière économiquement efficace et tel que publié dans la documentation d'offre du Fonds.

4. Modification de l'article 5 des Statuts afin de clarifier que le Conseil pourra également procéder à des restructurations de catégories d'actions.

5. Modification de l'article 5 des Statuts pour indiquer que la publication (ou la notification selon les cas) de la décision du Conseil de procéder à une restructuration sera publiée par la Société conformément aux lois et règlements applicables.

6. Modification des articles 6, 21 et 27 des Statuts afin de supprimer les références aux actions au porteur.

7. Modification de l'article 6 des Statuts afin d'indiquer que les actionnaires nominatifs recevront une confirmation de leur actionariat à moins qu'ils ne décident de recevoir un certificat à la place.

8. Modification de divers articles des Statuts afin de refléter les dispositions des dernières modifications de la loi du 10 août 1915.

9. Modification de l'article 21 des Statuts afin de prévoir l'utilisation par le Conseil d'un prélèvement dilutif (dilution levy) afin de prendre en compte les coûts, dépenses et l'impact potentiel estimés sur le prix des valeur mobilières sous-jacentes qui pourraient être imputés à un Sous-Fonds en cas de demandes de rachat ou de conversion nettes.

10. Modification de l'article 21 des Statuts afin de permettre au Conseil de reporter les demandes de rachat ou de conversion pour tout jour d'évaluation spécifique tel que défini dans la documentation d'offre de la Société qui excéderait un certain montant ou un certain pourcentage de la valeur nette d'inventaire fixé par le Conseil et indiqué dans la documentation d'offre de la Société.

11. Modification de l'article 21 des Statuts afin d'augmenter le seuil au-delà duquel la Société peut accepter les rachats en nature de 1 million d'euros à 10 millions d'euros (à moins qu'il n'en soit décidé autrement de temps à autre par le Conseil).

12. Modification de l'article 23 des Statuts afin d'inclure spécifiquement les coûts de cotations, les tantièmes, jetons de présence et débours raisonnables des administrateurs en tant qu'engagements de la Société.

13. Modification de l'article 23 des Statuts afin d'indiquer les principes d'évaluation utilisés par le Conseil pour les instruments financiers dérivés négociés de gré-à-gré.

14. Modification de l'article 23 des Statuts afin de permettre, dans certaines circonstances dans lesquelles les intérêts de la Société ou des actionnaires le justifient (en cas de pratiques de Market Timing, par exemple), au Conseil de prendre toutes mesures appropriées telles que l'application d'une méthode d'évaluation basée sur la juste valeur pour ajuster la valeur de la Société.

Modification de l'article 23 des Statuts afin de permettre au Conseil ou à ses délégués d'ajuster la valeur nette d'inventaire de tout Sous-Fonds lorsque cela est considéré approprié afin de refléter, entre autres, toutes commissions de transactions y compris les écarts dans les frais de transactions, charges fiscales ou impact de marché potentiels résultant des transactions d'actionnaires.

16. Modification de l'article 24 des Statuts afin de permettre au Conseil d'imposer un prélèvement dilutif en cas de souscription nette dans un Sous-Fonds afin de prendre en compte les coûts, dépenses et impact estimés sur le prix des valeur mobilières sous-jacentes estimées qui pourraient être imputés au Sous-Fonds pour faire face à des souscriptions nettes.

17. Modification de l'article 27 des Statuts afin d'indiquer que le Conseil peut déterminer de temps à autre le montant en dessous duquel une distribution de dividende ne serait pas opérationnellement efficace (en remplacement du montant précédent de 50 euros) et qui sera indiqué dans la documentation d'offre de la Société.

18. Modification de l'article 28 des Statuts afin de permettre à la Société d'entrer dans un contrat de gestion d'investissement avec une ou plusieurs sociétés, lesquelles géreront les investissements en portefeuille de la Société, conseilleront et assisteront la Société en ce qui concerne ces investissements.

19. Mise à jour des Statuts par la modification des articles 5, 6, 8, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 27 et 28 des Statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée par courriers express envoyés en date du 4 mai 2009 aux actionnaires en nom.

IV.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 6.806.607,09 actions en circulation, 4.171.657 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire (faisant 61.28834 %), de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour. Les résolutions seront prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée par:

voix en faveur et

voix contre,

décide de modifier les Statuts de la manière suivante:

- Modification de l'article 2 des Statuts en leur version anglaise en remplaçant "Articles of Association" par "Articles of Incorporation".

- Modification du premier paragraphe de l'article 4 des Statuts comme suit:

"Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du Conseil d'Administration (le "Conseil"), des filiales à cent pour cent, des succursales ou autres bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Si et dans la mesure où la loi le permet, le Conseil peut décider de transférer le siège social de la Société dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg."

- Modification de l'article 5 des Statuts comme suit:

"Le capital de la Société est représenté par des actions sans mention de valeur nominale et sera à tout moment égal à l'actif net total de la Société tel que défini à l'article vingt-trois des présents Statuts.

Le capital minimum de la Société sera un million deux cent cinquante mille Euros (1.250.000,- EUR).

Le Conseil est autorisé sans restriction à émettre à tout moment des actions entièrement libérées conformément à l'article vingt-quatre des présents Statuts, à la valeur nette d'inventaire (la "Valeur Nette d'Inventaire") ou aux Valeurs Nettes d'Inventaire respectives par action déterminées en conformité avec l'article vingt-trois des présentes, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le Conseil peut déléguer à tout administrateur de la Société (un "Administrateur") ou fondé de pouvoirs dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et/ou d'effectuer ou de recevoir paiement du prix des actions, le tout dans le respect des limites imposées par la Loi.

Ces actions peuvent, au choix du Conseil, être de catégories différentes et le produit de l'émission des actions de chaque catégorie sera investi, conformément à l'article trois des présents Statuts, en des valeurs mobilières ou autres avoirs correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels, des zones monétaires, ou à un type spécifique de titres ou autres actifs ou à d'autres caractéristiques spécifiques, à déterminer par le Conseil de temps à autre pour chacune des catégories d'actions.

Dans le cadre de chaque catégorie d'actions (ayant une politique d'investissement spécifique), le Conseil peut à l'occasion, ainsi que décrit dans la documentation d'offre, créer des sous-catégories d'actions ayant des commissions d'émission, de rachat, ou de distribution spécifiques ("un système de commission"), des politiques de distribution de revenu spécifiques ou d'autres caractéristiques. Pour les besoins des présents Statuts, toute référence ci-après à une "catégorie d'action" constituera une référence à une "sous-catégorie d'actions" sauf si le contexte en dispose autrement.

Les différentes catégories d'actions peuvent être libellées dans diverses devises déterminées par le Conseil, à condition que pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets attribuables à chacune des catégories soient, s'ils ne sont pas exprimés en Euro, convertis en Euro et que le capital soit égal au total des actifs nets de toutes les catégories.

L'assemblée générale des actionnaires d'une catégorie d'actions, statuant à la majorité simple, peut décider de fusionner ou de fractionner les actions de cette catégorie. L'assemblée générale des actionnaires d'une catégorie d'actions, statuant conformément aux règles de l'article trente des présents Statuts en matière de quorum et de majorité, peut décider de réduire le capital de la Société par annulation des actions de cette catégorie et de rembourser aux actionnaires de cette catégorie la Valeur Nette d'Inventaire totale des actions de cette catégorie applicable à la date de distribution.

L'assemblée générale des actionnaires d'une catégorie ou de plusieurs catégories peut également décider d'affecter les actifs de cette catégorie ou de ces catégories d'actions à ceux d'une autre catégorie existante d'actions et de requalifier les actions de la catégorie ou des catégories concernées comme étant des actions d'une autre catégorie (si cela s'avère nécessaire à la suite d'un fractionnement ou d'une fusion et du paiement aux actionnaires du montant correspondant à la fraction de droit ou de l'attribution, s'il en a été décidé ainsi, de droits correspondant aux fractions de droits conformément à l'article six des Statuts). L'assemblée spécifique à une catégorie d'actions peut également décider d'affecter l'actif et le passif attribuables à cette catégorie ou à ces catégories à un autre organisme de placement collectif luxembourgeois répondant aux conditions de la Partie I de la Loi (ou un autre organisme de placement collectif et dans les limites décrits ci-dessous), moyennant émission d'actions de cet organisme de placement collectif distribuées aux actionnaires de la catégorie ou des catégories concernées. L'assemblée spécifique à une catégorie d'actions peut également décider de réorganiser la catégorie d'actions en la divisant en une ou plusieurs catégories d'actions de la Société ou dans un autre organisme de placement collectif luxembourgeois répondant aux conditions de la Partie I de la Loi (ou un autre organisme de placement collectif et dans les limites décrits ci-dessous).

Cette décision sera publiée par la Société et cette publication (ou notification, selon le cas) contiendra les informations relatives à la nouvelle catégorie ou à l'organisme de placement collectif concerné.

Cette publication sera effectuée en accord avec les lois et règlements applicables. Aucune condition en matière de quorum ne devra être réunie par l'assemblée de la catégorie considérée statuant à propos d'une fusion (ou d'une réorganisation) de plusieurs catégories d'actions de la Société et la décision sera prise à la majorité simple. Les résolutions qui doivent être prises par l'assemblée d'une catégorie d'actions concernant une attribution (ou une réorganisation) d'actif et de passif imputable à une ou plusieurs catégories à un autre organisme de placement collectif luxembourgeois remplissant les conditions de la Partie I de la Loi et constitué sous forme de SICAV ne feront l'objet d'aucune exigence en matière de quorum et la résolution à ce sujet pourra être prise à la majorité simple. Une fusion (ou réorganisation) d'une catégorie d'actions de la Société avec une catégorie d'actions appartenant soit à un organisme de placement collectif luxembourgeois soit à un organisme de placement collectif situé dans un pays membre de l'Union Européenne offrant une protection équivalente à celle offerte aux actionnaires de la Société ne fera l'objet d'aucune exigence en matière de quorum et toute résolution en la matière pourra être prise à la majorité simple sous réserve de l'approbation réglementaire.

En cas de fusion (ou réorganisation) dans un organisme de placement collectif luxembourgeois ou étranger n'offrant pas une protection équivalente, le consentement unanime des actionnaires de la catégorie concernée d'actions en circulation à ce moment sera requis. Alternativement, cette attribution n'engagera que les actionnaires de la catégorie concernée ayant expressément approuvé cette attribution, dans la mesure où cette opération est autorisée par la législation et la réglementation en vigueur et sous réserve d'approbation réglementaire.

Le Conseil peut, sous réserve d'approbation réglementaire, décider de procéder au rachat forcé d'une catégorie d'actions, de sa liquidation, sa réorganisation ou de son affectation à une autre catégorie d'actions de la Société, si la Valeur Nette d'Inventaire des actions de cette catégorie est inférieure à 50 millions d'Euros ou à son équivalent dans une autre devise, ou à un autre montant pouvant être déterminé périodiquement par le Conseil comme étant le niveau minimal d'avoirs permettant à une telle classe d'être exploitée efficacement d'un point de vue économique et tel que publié dans la documentation d'offre de la Société, ou si la situation politique et économique constituait une raison suffisante justifiant ce rachat, ou si les intérêts des actionnaires de la catégorie concernée devaient l'exiger.

La décision de rachat forcé, de liquidation ou d'affectation à une autre catégorie d'actions sera publiée (ou notifiée, selon les cas) par la Société conformément aux lois et règlements applicables. A moins que le Conseil n'en décide autrement dans l'intérêt des actionnaires ou pour maintenir un traitement égal entre les actionnaires, les actionnaires de la catégorie concernée peuvent continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs actions sous réserve des frais mentionnés dans le Prospectus de la Société.

Afin d'éviter tout doute, le Conseil peut, sous réserve de l'approbation réglementaire, décider de procéder au rachat forcé de sous-catégories d'actions, de leur liquidation ou de leur contribution dans une autre sous-catégorie d'actions de la Société, lorsque la valeur nette d'inventaire des actions de cette sous-catégorie est tombée en deçà d'un montant considéré par le Conseil comme étant le niveau minimal pour que les actifs de telle sous-catégorie d'actions puissent être gérés de façon économiquement efficace en raison de leur caractéristique (tel leur devise de référence, leur stratégie de couverture, leur structure de commissions, ou lorsque cela est justifié à des fins de rationalisation). Une telle décision fera l'objet d'une publication ou d'une notification avant leur mise en oeuvre de la même façon que décrit ci-avant, et ladite publication contiendra des informations relatives à la nouvelle sous-catégorie d'actions.

Dans les mêmes circonstances que celles précisées ci-dessus et sous réserve d'approbation juridique, le Conseil peut également décider de mettre fin à une classe d'actions (ou à une sous-catégorie d'actions) en l'affectant à un autre organisme de placement collectif remplissant les conditions de la Partie I de la loi. Cette décision sera publiée de la même

manière que celle décrite ci-dessus et la publication contiendra les informations concernant l'autre organisme de placement collectif. En cas d'affectation à un autre organisme de placement collectif de type fonds commun, la fusion n'engagera que les actionnaires de la classe concernée ayant expressément accepté la fusion.

Le Conseil pourra également, dans les mêmes circonstances que décrites ci-dessous, et sous réserve d'approbation réglementaire, décider de la réorganisation d'une catégorie d'actions (ou d'une sous-catégorie d'actions) par voie de division en une ou plusieurs catégories d'actions de la Société ou de parts d'un autre organisme de placement collectif remplissant les conditions de la Partie I de la Loi, peut être décidée par le Conseil. Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus et la publication contiendra les informations relatives aux nouvelles catégories d'actions (ou sous-catégories d'actions).

Les actifs qui ne peuvent pas être distribués à leurs bénéficiaires à la clôture de la liquidation d'une catégorie (ou d'une sous-catégorie) seront déposés auprès de la Caisse de consignation pour leur compte aussi vite que raisonnablement réalisable."

- Modification de l'article 6 des Statuts comme suit:

"Le Conseil émettra des actions uniquement sous forme nominative. La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont enregistrées au registre des actionnaires (le "Registre des Actionnaires"), comme étant les propriétaires indivisibles des actions. La Société s'exonère de toute responsabilité et de toute obligation à l'égard des tiers dans le cadre des opérations ayant pour objet ces actions et sera en droit de considérer les droits, intérêts ou recours d'une autre personne sur ces actions, découlant de ces actions ou en rapport avec ces actions comme étant nuls et non avenue, sous réserve toutefois que ce qui précède n'ait pas pour effet de priver une personne des droits dont elle aurait normalement pu se prévaloir si elle avait demandé d'apporter un changement au registre en ce qui concerne ses actions.

Les actionnaires recevront une confirmation de leur détention d'actions, à moins qu'ils ne décident d'obtenir un certificat à la place. Si un actionnaire désire que plus d'un certificat soit émis pour ses actions, il encourra les frais usuels de ce chef. Des frais ne pourront pas être mis en compte lors de l'émission d'un certificat pour le solde des actions détenues à la suite d'un transfert, d'un rachat ou d'une conversion. Les certificats d'actions seront signés par deux Administrateurs et par un fondé de pouvoirs dûment autorisé à cet effet par le Conseil. Les signatures des Administrateurs peuvent être manuscrites, imprimées ou par fac-similé. La signature du fondé de pouvoirs autorisé à cet effet sera manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans des formes qui seront déterminées par le Conseil de temps à autres.

Les actions ne seront émises qu'après acceptation de la souscription et sous réserve du paiement du prix conformément à l'article vingt-quatre des présents Statuts. Le souscripteur recevra, sans retard indu, livraison de certificats d'actions définitifs ou, sous la réserve précitée, une confirmation relative aux actions détenues par lui.

Le paiement aux actionnaires des dividendes pour les actions sera effectué par virement bancaire ou par chèque envoyé à l'adresse indiquée au Registre des Actionnaires ou à toute autre adresse communiquée par écrit au Conseil d'administration.

Un dividende déclaré mais non réclamé sur une action au cours d'une période de cinq ans à compter de la date de l'avis de paiement ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette action; le dividende sera forclos et deviendra la propriété de la Société. Aucun intérêt ne sera versé et aucun dividende ne sera déclaré dans l'attente de leur encaissement.

Toutes les actions de la Société seront inscrites dans le Registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et l'inscription mentionnera le nom de chaque propriétaire d'actions, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il l'aura indiqué à la Société, ainsi que le nombre et la catégorie des actions détenues par lui. Tout transfert d'une action sera inscrit dans le Registre des Actionnaires, après paiement d'un droit usuel tel que déterminé par le Conseil pour l'inscription de tout autre document ayant trait à ou affectant la propriété d'une action.

Lorsque les actions sont entièrement payées, elles seront libres de tout droit de gage en faveur de la Société.

Le transfert d'actions se fera au moyen d'une inscription par la Société du transfert à effectuer, suite à la remise à la Société du ou des certificats, s'il y en a, représentant ces actions, ensemble avec tous autres documents de transfert jugés probants par la Société.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations émanant de la Société pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite également dans le Registre des Actionnaires. En cas de copropriété d'actions, une adresse seulement sera insérée et toutes communications seront envoyées seulement à cette adresse. Dans le cas où un tel actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société ou que les avis et communications sont renvoyées à l'expéditeur faute de pouvoir être délivrés à l'adresse indiquée, mention pourra en être faite dans le Registre des Actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse déterminée de temps à autre par la Société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par l'actionnaire. L'actionnaire pourra à tout moment faire modifier l'adresse inscrite dans le Registre des Actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse que la Société pourra déterminer de temps à autre.

Si le paiement effectué par un souscripteur a pour résultat l'émission d'une fraction d'action, cette fraction sera inscrite au Registre des Actionnaires. Elle ne conférera pas de droit de vote, mais donnera droit, dans les conditions à déterminer par la Société, à une fraction correspondante ou dividende ou à d'autres distributions.

La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par action de la Société. Dans l'éventualité d'une copropriété, la Société peut suspendre l'exercice d'un droit découlant de l'action ou des actions concernées jusqu'à ce qu'une personne soit désignée pour représenter les copropriétaires vis-à-vis de la Société.

Dans le cas de co-actionnaires, la Société se réserve le droit de verser le produit des rachats, les distributions ou d'autres paiements au tout premier titulaire enregistré au registre et que la Société considère comme étant le représentant de l'ensemble des co-titulaires ou, à son entière et absolue discrétion, à l'ensemble des co-actionnaires."

- Modification de l'article 8 des Statuts en remplaçant la référence à "Prospectus" par "documentation d'offre".
- Modification des second et troisième paragraphes de l'article 11 des Statuts comme suit:

"Chaque action, quelque soit la catégorie à laquelle elle appartient, et quelque soit la Valeur Nette d'Inventaire par action dans ladite catégorie, donne droit à une voix, assujettie aux restrictions imposées par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant une autre personne comme étant son mandataire, par écrit, par télécopie ou par tout autre moyen électronique pouvant prouver l'existence d'une telle procuration. Cette procuration sera valable, à condition de ne pas avoir été révoquée, pour toute assemblée des actionnaires ayant fait l'objet d'une nouvelle convocation.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi et dans les présents Statuts, les décisions lors d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes émis. Les votes émis ne tiendront pas compte des votes liés aux actions à l'égard desquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus ou ont retourné un vote blanc ou nul. Une société peut émettre une procuration sous la signature d'un de ses fondés de pouvoirs dûment qualifiés."

- Modification de l'article 12 des Statuts comme suit:

"Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, envoyé par lettre à tout actionnaire à son adresse inscrite au Registre des Actionnaires dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

Dans les cas et dans les limites prévues par la loi, l'avis sera en outre publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg, et dans un (ou plusieurs) journal (aux) luxembourgeois et dans tels autres journaux que le Conseil décidera."

- Modification de l'article 13 des Statuts comme suit:

"La Société sera administrée par un conseil composé de trois membres au moins; les membres du Conseil n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Une majorité du Conseil devra à tout moment comprendre des personnes qui ne sont pas du point de vue des lois fiscales, des résidents du Royaume-Uni.

Les Administrateurs seront élus par les actionnaires lors des assemblées générales pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle et à compter du moment où leurs successeurs auront été élus et auront accepté leur mandat; toutefois, un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Dans le cas où un poste d'Administrateur deviendrait vacant par suite de décès, de démission ou pour toute autre raison, les Administrateurs restants pourraient élire à la majorité des voix un Administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires."

- Modification des sept premiers paragraphes de l'article 14 des Statuts comme suit:

"Le Conseil choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Administrateur, et qui aura pour mission de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil ainsi que des assemblées des actionnaires. Le Conseil se réunira sur la convocation de deux Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation sans qu'aucune telle réunion ne puisse se tenir au Royaume-Uni.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil. Cependant en son absence, l'assemblée générale ou le Conseil désignera une autre personne pour assumer temporairement la présidence.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être dérogé à cet avis de convocation moyennant accord de chaque Administrateur confirmé par écrit ou par télécopie ou tout autre moyen électronique pouvant prouver le renoncement de chaque Administrateur à cette obligation formelle. Une convocation spéciale ne sera requise pour une réunion individuelle du Conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout Administrateur pourra se faire représenter en désignant un autre Administrateur comme étant son mandataire par écrit, ou par télécopie ou par tout autre moyen électronique pouvant prouver cette délégation de pouvoirs. Un Administrateur pourra remplacer un ou plusieurs autres Administrateurs. Les Administrateurs peuvent également voter par écrit ou par câble, par télécopie ou par tout autre moyen électronique pouvant prouver ce vote.

Les Administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil régulièrement convoquées. Les Administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être spécifiquement autorisés par une résolution du Conseil.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux Administrateurs sont présents ou représentés par un autre Administrateur comme mandataire, à une réunion et seulement si la majorité des Administrateurs présents ou représentés sont des personnes qui ne résident pas au Royaume Uni. Aux fins du calcul de quorum et de majorité, les Administrateurs participant au Conseil par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification seront réputés être présents. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques qui assurent une participation effective à la réunion du Conseil dont les délibérations devront être tenues en ligne sans interruption. Cette réunion du Conseil tenue à distance par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir eu lieu au siège de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés. Si lors d'une réunion le nombre des voix en faveur et contre une décision sont à égalité, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Les décisions du Conseil peuvent également être prises par une résolution de confirmation en tous points identiques se présentant sous forme d'un ou de plusieurs documents signés par tous les Administrateurs et circulée en original ou par télécopie ou par tout autre moyen électronique de communication. La totalité de ces documents constituera les minutes faisant foi quant à ladite résolution."

- Modification de l'article 16 des Statuts comme suit:

"Se basant sur le principe de la répartition des risques, le Conseil a le pouvoir de déterminer la politique d'investissement, la politique de l'entreprise, la gestion et la marche des affaires de la Société.

Conformément à la Partie I de la Loi, le Conseil déterminera également les restrictions qui seront occasionnellement applicables aux investissements de la Société, en ce inclus et sans limitation ou restriction de quelque nature que ce soit les domaines suivants:

- a) les emprunts de la Société et le nantissement de ses actifs;
- b) le pourcentage maximum de ses actifs pouvant être investis en fonction de la nature ou de la catégorie du titre et le pourcentage maximum en fonction de la nature ou de la catégorie du titre pouvant être acquis;

Le Conseil peut décider que les investissements de la Société seront effectués (i) dans des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire cotés ou négociés sur un marché réglementé tel que défini par la Loi, (ii) dans des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché dans un Etat Membre de l'Union Européenne, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, (iii) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse des valeurs d'un autre pays d'Europe, d'Asie, d'Océanie, des deux Amériques et de l'Afrique, ou négociées sur un autre marché réglementé des pays précités au point (iii), à condition que ce marché soit en fonctionnement régulier, soit réglementé, reconnu et ouvert au public, (iv) dans des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire récemment émis sous réserve que les conditions d'émission prévoient qu'une demande d'admission à la cote officielle d'une bourse des valeurs ou d'un autre marché réglementé mentionnés ci-dessus soit faite et à condition que cette cotation soit obtenue dans les douze mois à compter de la date d'émission, ainsi que (v) dans d'autres valeurs, instruments ou autres actifs dans les limites des restrictions stipulées par le Conseil conformément à la législation et à la réglementation en vigueur et aux dispositions figurant dans la documentation d'offre de la Société.

Le Conseil peut, selon le principe de répartition des risques, décider d'investir jusqu'à concurrence de cent pour cent de l'actif net de la Société dans différentes valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'Union européenne, ses collectivités publiques territoriales, un Etat non-Membre de l'Union Européenne tel qu'accepté par l'autorité de contrôle et tel que décrit dans la documentation d'offre de la Société ou par des organismes internationaux dont un ou plusieurs Etats membres font partie, à condition que dans l'éventualité où la Société décide de recourir à cette présente disposition, elle détienne des valeurs émanant d'au moins six émissions différentes et les valeurs d'une seule et même émission ne pourront représenter plus de trente pour cent de l'actif net total de la Société.

La Société n'investira pas plus de 10% des actifs nets de chacune de ses catégories d'actions dans des parts ou actions d'organismes de placement collectif tels que définis par la Loi.

Le Conseil peut décider que les investissements de la Société soient faits en instruments financiers dérivés, y compris des instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, négociés sur un marché réglementé tel que défini dans la Loi et/ou des instruments financiers dérivés négociés de gré-à-gré sous réserve que, entre autres, le sous-jacent consiste en instruments relevant de l'article 41 (1) de la Loi, en indices financiers, taux intérêts, taux de change en devises, dans lesquels la Société peut effectuer des placements conformément à ses objectifs d'investissement tels qu'ils ressortent des documentation d'offre de la Société.

Le Conseil peut décider que les investissements de la Société soient faits de manière à répliquer des indices d'actions et/ou des indices d'obligations dans la proportion autorisée par la Loi, compte tenu du fait que l'indice concerné doit être reconnu comme ayant une composition suffisamment diversifiée, doit être un indice de référence adéquat et qu'il doit être publié de manière adéquate.

Une "personne liée", ne peut acheter, vendre ou prêter des valeurs mobilières (à l'exclusion d'actions de la Société) à titre principal ou donner ou recevoir de prêts, de ou à la Société pour son propre compte, à moins que la transaction ne soit effectuée dans le respect des restrictions imposées par les présents Statuts ou autres dispositions adoptés par la Société, et soit (i) dans le cas de valeurs mobilières, le prix est déterminé par des cotations courantes disponibles au

public sur des marchés de valeurs reconnus mondialement, ou à des conditions égales déterminées de temps à autre par le Conseil, ou (ii) dans le cas de prêts, les taux d'intérêts sont compétitifs au regard de ceux en cours de temps à autre sur des marchés monétaires mondialement reconnus. A cet effet une "personne liée" comprend tout gestionnaire des investissements, conseiller en investissement, dépositaire, agent de domiciliation, agent de transfert, agent d'enregistrement et tout agent autorisé, et un quelconque de leurs administrateurs, fondés de pouvoirs ou actionnaires principaux (à savoir un actionnaire qui, à la connaissance du Conseil détient en nom propre ou sous un autre nom, en ce compris au nom d'un mandataire, plus de 10 pour cent de la totalité des actions émises et en circulation d'une telle société).

Le Conseil peut investir et gérer tout ou partie des masses communes d'actifs constituées pour une ou plusieurs catégories d'actions mises en commun comme décrit à l'article vingt-cinq dans la mesure où de tels investissements s'avèrent nécessaires eu égard aux critères propres aux secteurs d'investissement considérés.

Afin de réduire les charges d'exploitation et administratives de la Société tout en permettant une large diversification des investissements, le Conseil peut décider que tout ou partie des actifs de la Société seront cogérés avec les actifs d'autres organismes de placement collectifs luxembourgeois.

Les investissements de la Société peuvent être réalisés directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales à cent pour cent établies dans une juridiction appropriée et exerçant des activités de gestion pour la Société exclusivement et ce principalement, mais non exclusivement, dans un but d'efficacité fiscale plus importante. Lorsque les investissements de la Société sont faits dans le capital de filiales qui poursuivent uniquement, et exclusivement pour le compte de la Société, une activité de gestion, de conseil ou de commercialisation dans le pays où la filiale est située, en ce qui concerne le rachat de parts à la demande des porteurs, les paragraphes (1) et (2) de l'article 48 de la Loi ne s'appliquent pas. Toute référence dans les présents Statuts à des "investissements" et à des "actifs" signifiera selon le cas des investissements effectués ou des actifs détenus en usufruit indirectement par les filiales précitées."

- Modification du second paragraphe de l'article 17 des Statuts comme suit:

"Au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société, cet Administrateur ou fondé de pouvoirs devra informer le Conseil de son intérêt personnel et il ne délibérera pas et ne prendra pas part au vote sur cette affaire et rapport devra être fait sur une telle affaire et sur l'intérêt dudit Administrateur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires. Ce paragraphe ne s'appliquera pas lorsque la décision du Conseil a trait à des opérations courantes conclues dans des conditions normales."

- Modification de l'article 20 des Statuts comme suit:

"La Société nommera un réviseur d'entreprises agréé lequel effectuera tous devoirs prescrits par l'article 113 de la Loi. Le réviseur d'entreprises sera élu par les actionnaires à une assemblée générale pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle suivante et jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Le réviseur d'entreprise ne peut être relevé de ses fonctions par les actionnaires que pour des motifs sérieux."

- Modification de l'article 21 des Statuts comme suit:

"Selon les modalités plus amplement détaillées ci-après, la Société a à tout moment le pouvoir de racheter ses propres actions dans les seules limites imposées par la loi.

Tout actionnaire est en droit de demander à tout moment le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société. Sous réserve des conditions figurant dans la documentation d'offre de la Société, toute demande de rachat doit être présentée par écrit (ou par tout autre moyen électronique jugé acceptable par la Société) de manière irrévocable par l'actionnaire au siège social de la Société ou auprès de toute autre personne ou entité juridique désignée par la Société comme agent pour le rachat des actions accompagnées du ou des certificats en bonne et due forme éventuellement délivrés et accompagnés d'une preuve suffisante de leur transfert ou de leur cession.

Le prix de rachat sera normalement payé dans les sept jours ouvrables bancaires après réception des documents corrects de renonciation tels qu'exigés par la Société et sera équivalent à la Valeur Nette d'Inventaire de la catégorie d'actions concernées déterminée conformément aux dispositions de l'article vingt-trois des présents Statuts, éventuellement diminuée de la commission de rachat prévue dans la documentation d'offre, ce prix étant arrondi à la décimale inférieure et cet arrondi reste acquis à la Société. Des frais de vente différés peuvent être en outre déduits du prix de rachat si ces actions font partie d'une catégorie pour laquelle des frais de vente différés ont été envisagés dans la documentation d'offre.

En outre, un prélèvement dilutif (dilution levy) peut être prélevé sur les transactions tel que spécifié dans la documentation d'offre de la Société. Ces prélèvements dilutifs ne doivent pas dépasser un certain pourcentage de la Valeur Nette d'Inventaire déterminé périodiquement par le Conseil et indiqué dans la documentation d'offre de la Société. Ce prélèvement dilutif sera calculé en tenant compte des coûts estimés, dépenses et de l'impact potentiel sur le cours des titres qui pourraient être supportés pour faire face aux demandes de rachat et de conversion.

Si les demandes de rachat et/ou de conversion reçues pour une même catégorie d'actions pour tout Jour d'Évaluation (ainsi que défini ci-dessous) excède un certain montant ou pourcentage de la Valeur Nette d'Inventaire d'une telle catégorie, tel montant ou pourcentage étant fixé périodiquement par le Conseil et indiqué dans la documentation d'offre, le Conseil peut décider de différer le traitement de telles demandes de rachats et/ou de conversion à un Jour d'Évaluation suivant conformément aux termes de la documentation d'offre.

Le Conseil peut, dans des circonstances exceptionnelles ou si la politique d'investissement de la classe concernée le justifie, prolonger la période de paiement des produits de rachat d'une période n'excédant pas trente jours bancaires ouvrables et d'une période de trente jours dans la mesure où la Société y est autorisée par la Securities and Futures Commission de Hong Kong, soit le temps nécessaire pour rapatrier les produits de la vente d'investissements dans l'éventualité d'empêchements dus à la réglementation concernant le contrôle des changes ou de contraintes de même nature sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des actifs de la Société seront investis. Le paiement des produits de rachat sera effectué dans la devise de référence de la catégorie d'actions correspondante ou dans toute autre devise librement convertible précisée dans la documentation d'offre.

Le Conseil peut également déterminer la période éventuelle de notification requise pour introduire une demande de rachat d'une ou de plusieurs catégories spécifiques. La période spécifique de paiement des produits de rachat d'une catégorie d'actions de la Société et la période de notification applicable, de même que les circonstances de son application, seront publiées dans la documentation d'offre aux pages relatives à la vente de ces actions.

Le Conseil peut déléguer à un administrateur ou à un directeur dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la responsabilité d'accepter les demandes de rachat et d'effectuer les paiements y afférent.

Avec l'accord du ou des actionnaires concernés et sous réserve du respect du principe d'égalité de traitement entre les actionnaires, le Conseil peut satisfaire en tout ou en partie aux demandes de rachat en nature en attribuant aux actionnaires revendant leurs actions des investissements faisant partie du portefeuille pour un montant égal à la Valeur Nette d'Inventaire attribuable aux actions à racheter ainsi que précisé dans la documentation d'offre.

De tels rachats seront soumis à un rapport d'audit spécial établi par le réviseur d'entreprises de la Société et confirmant le nombre, la dénomination et la valeur des avoirs que le Conseil d'administration aura décidé de réaliser en contrepartie des actions rachetées. Ce rapport d'audit confirmera aussi la manière de déterminer la valeur des avoirs qui devra être identique à la procédure de détermination de la valeur nette d'inventaire des actions.

De tels rachats en nature ne sont acceptables pour la Société qu'à partir d'une Valeur Nette d'Inventaire totale des actions à racheter d'un montant d'au moins dix millions d'Euros par catégorie d'actions à moins qu'il n'en soit déterminé autrement par le Conseil.

Les coûts spécifiques de ces rachats en nature, en particulier les coûts du rapport d'audit spécial devront être supportés par l'actionnaire demandant le rachat en nature ou par une tierce personne, mais ne seront pas supportés par la Société sauf si le Conseil considère que le rachat en nature est dans l'intérêt de la Société ou sert à protéger les intérêts de la Société.

Les demandes de rachat sont irrévocables sauf si le rachat était suspendu conformément à l'article vingt-deux des présents Statuts. En l'absence de révocation, le rachat aura lieu le premier Jour d'Évaluation se présentant au terme de la période de suspension.

Tout actionnaire peut demander la conversion en tout ou en partie de ses actions d'une catégorie en actions d'une autre catégorie selon les Valeurs Nettes d'Inventaires respectives des actions de la catégorie correspondante, étant entendu que le Conseil peut imposer entre les catégories d'actions les restrictions précisées dans la documentation d'offre en ce qui concerne, entre autres, la fréquence de conversion et peut effectuer les conversions sous réserve du paiement des frais spécifiés dans la documentation d'offre.

Une demande de conversion peut ne pas être acceptée si l'opération précédente impliquant les actions à convertir n'a pas été intégralement réglée par l'actionnaire.

Sauf décision contraire du Conseil, une demande de rachat ou de conversion introduite par un même actionnaire ne peut être inférieure au montant minimum des titres détenus et déterminé périodiquement par le Conseil.

Si un rachat, une conversion ou une vente d'actions devait faire descendre la valeur des titres détenus par un même actionnaire dans une catégorie d'actions en dessous du montant minimum des titres détenus déterminé périodiquement par le Conseil, cet actionnaire serait censé avoir demandé, selon le cas, le rachat ou la conversion de toutes ses actions détenues dans cette même catégorie.

Nonobstant ce qui précède, si dans des circonstances exceptionnelles les liquidités de la Société ne sont pas suffisantes pour permettre d'effectuer le paiement des produits de rachat ou de conversion dans les dix jours, le paiement (sans intérêts) ou la conversion sera effectué dès que les circonstances permettront raisonnablement de le faire et en tout cas dans les trente jours au maximum dans la mesure où la Société y est autorisée par la Securities and Futures Commission de Hong Kong.

Le Conseil peut, à son entière et absolue discrétion, racheter ou convertir par voie forcée les titres détenus dont la valeur est inférieure au montant minimum à détenir tel que déterminé périodiquement par le Conseil et publié dans la documentation d'offre de la Société.

Les actions représentatives du capital social de la Société rachetées par la Société seront annulées.

Les actions d'une catégorie d'actions ayant un système de commission spécifique et une politique de distribution spécifique tel que prévu à l'article cinq ci-dessus peuvent être converties en actions d'une classe d'actions ayant le même système de commission et ayant une politique de distribution identique ou différente."

- Modification de l'article 22 des Statuts comme suit:

"La Valeur Nette d'Inventaire, le prix de souscription et le prix de rachat de chaque catégorie d'actions de la Société seront déterminés, pour les actions de chaque catégorie d'actions, périodiquement par la Société, mais en aucun cas pas moins de deux fois par mois ainsi qu'en décidera le Conseil à l'occasion et tel que décrit dans la documentation d'offre de la Société (le jour du calcul étant désigné dans les présents Statuts comme le "Jour d'Évaluation").

La Société pourra suspendre temporairement le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, du prix de souscription et du prix de rachat des actions de n'importe quelle des catégories d'actions, l'émission et le rachat des actions de cette catégorie, ainsi que la conversion d'actions d'une même catégorie:

(a) pendant toute période pendant laquelle une des principales bourses ou un autre Marché Réglementé sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société d'une catégorie d'actions concernée est cotée à un moment quelconque, est fermé, ou pendant laquelle les opérations sont restreintes ou suspendues; ou

(b) lors de l'existence d'une situation qui constitue une situation d'urgence et de laquelle il résulte que la Société ne peut pas normalement disposer ou évaluer les investissements d'une classe concernée; ou

(c) lorsque les moyens de communication, qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements de la Société ou les prix ou valeurs courants sur un marché ou une bourse, sont hors de service; ou

(d) pendant toute période où la Société est dans l'incapacité de rapatrier des fonds en vue d'effectuer des paiements à la suite du rachat d'actions, ou pendant laquelle un transfert de fonds relatif à la réalisation ou à l'acquisition d'investissements ou paiements dus à la suite du rachat de ces actions, ne peut être effectué, de l'avis du Conseil, à un taux de change normal; ou

(e) si la Société est ou est susceptible d'être mise en liquidation, lors ou suivant le jour auquel une assemblée générale d'actionnaires est convoquée, à laquelle une résolution de mise en liquidation de la Société est proposée; ou

(f) si le Conseil a décidé qu'il est survenu un changement important dans la valeur d'une portion substantielle des investissements de la Société attribuables à une classe d'actions concernée, et que les Administrateurs ont décidé de retarder la préparation ou l'usage d'une évaluation ou la mise en oeuvre d'une évaluation retardée ou subséquente.

(g) dans toute autre circonstance où le fait de ne pas suspendre les opérations ci-dessus aurait pu conduire la Société ou ses actionnaires à être assujettis à l'impôt ou à subir des inconvénients pécuniaires ou d'autres préjudices quelconques que la Société ou ses actionnaires n'auraient dans le cas contraire pas subis.

Pareille suspension sera publiée par la Société dans les journaux déterminés par le Conseil si cela s'avère utile et sera notifiée sur-le-champ aux actionnaires demandant le rachat ou la conversion de leurs actions par la Société au moment où ils en feront la demande par écrit (ou une demande attestée par tout autre moyen électronique considéré acceptable par la Société), conformément aux dispositions de l'article vingt et un ci-dessus.

Pareille suspension, relative à une catégorie d'actions, n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, du prix de souscription et du prix de rachat, l'émission, le rachat et la conversion des actions des autres catégories d'actions."

- Modification de l'article 23 des Statuts comme suit:

"La Valeur Nette d'Inventaire des actions, pour chaque catégorie d'actions de la Société, sera exprimée dans la devise de référence de la catégorie considérée (et/ou dans d'autres devises que le Conseil déterminera ponctuellement) en un chiffre par action et sera déterminée chaque Jour d'Évaluation en divisant les actifs nets de la Société correspondant à chaque catégorie d'actions, constitués par les actifs de la Société correspondant à cette catégorie d'actions diminués des engagements attribuables à cette catégorie d'actions, par le nombre d'actions émises dans cette catégorie d'actions.

Le prix de souscription et le prix de rachat d'une action de chaque catégorie sera exprimé dans la devise de référence de la catégorie considérée (et/ou dans d'autres devises que le Conseil déterminera ponctuellement) en un chiffre par action et sera déterminé chaque Jour d'Évaluation comme étant la Valeur Nette d'Inventaire par action de la catégorie concernée calculée le Jour d'Évaluation et augmenté d'une commission de vente et d'une commission de rachat éventuelles déterminées par le Conseil dans le respect des lois applicables. Le prix de souscription et le prix de rachat seront respectivement arrondis au nombre de décimales supérieures ou inférieures déterminé de temps à autre par le Conseil.

Si un compte de régularisation de dividendes est ouvert, un montant est payable au titre de quote-part de régularisation de dividendes.

L'évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire des différentes catégories d'actions se fera de la manière suivante:

A. Les actifs de la Société seront censés inclure:

(a) toutes les espèces en caisse ou à recevoir ou en dépôt y compris les intérêts échus;

(b) tous les effets et billets payables à vue et tous montants à recevoir (y compris le résultat de la vente de titres vendus mais dont le prix n'a pas encore été touché);

(c) tous les titres, actions, obligations, options ou droits de souscription et autres instruments dérivés, warrant, contrat d'échange, parts ou actions d'organismes de placement collectif et autres investissements et valeurs mobilières de la Société;

(d) tous les dividendes et distribution à recevoir par la Société en espèces ou en titres, dans la mesure connue par la Société; (la Société pourra toutefois faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droits);

(e) tous les intérêts échus produits par les titres de la Société, sauf dans la mesure où ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;

(f) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties, à condition que ces dépenses préliminaires puissent être déduites directement du capital de la Société; et

(g) tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la façon suivante:

(1) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou échus et non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois, s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée en entier; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant jugé adéquat par la Société en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(2) La valeur de ces valeurs mobilières, instruments financiers dérivés et actifs sera déterminée sur la base de dernier prix disponible sur la bourse ou sur tout autre marché organisé tel que précité sur lesquels ces valeurs mobilières ou actifs sont cotés ou admis aux transactions. Lorsque de telles valeurs mobilières, instruments financiers dérivés ou actifs sont cotés ou traités sur plus d'un autre Marché Réglementé, le Conseil décidera des règles sur l'ordre de priorité selon lequel des bourses ou autres Marchés Réglementés seront utilisés pour la détermination des prix de valeurs mobilières et autres actifs.

(3) Si une valeur mobilière n'est traitée ou cotée sur aucune bourse de valeurs officielle ni sur un autre Marché Réglementé, ou dans le cas où pour des valeurs mobilières ainsi traitées ou cotées le dernier prix offert disponible ne reflète pas leur valeur objective, le Conseil est tenu de procéder sur la base du prix de réalisation probable qui sera évalué avec prudence et de bonne foi.

(4) Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas cotés sur une bourse officielle ou négociés sur un marché réglementé seront évalués, conformément aux pratiques du marché tel que plus amplement détaillée dans la documentation d'offre de la Société.

(5) Les parts ou les actions d'organismes de placement collectifs seront évaluées sur la base de leur dernière valeur nette d'inventaire disponible, telle que rapportée par de tels organismes.

(6) Les liquidités et les instruments du marché monétaire peuvent être évalués à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus ou sur la base de leur coût d'amortissement. Tous les autres avoirs seront, dans la mesure du possible, évalués de la même manière.

(7) Si l'un des principes d'évaluation précités ne reflète pas la méthode d'évaluation habituellement utilisée sur des marchés spécifiques ou si ces principes d'évaluation ne semblent pas précis pour déterminer la valeur des actifs de la Société, le Conseil peut fixer des principes d'évaluation différents de bonne foi et conformément aux principes et procédures d'évaluation généralement acceptés.

(8) Tous les actifs ou engagements exprimés dans des devises autres que la devise de référence des catégories d'actions seront convertis en utilisant le cours de change du jour approprié cité par une banque ou une autre institution financière reconnue respectable.

B. Les engagements de la Société sont censés comprendre:

(a) tous les emprunts, effets échus et autres montants dus;

(b) tous les frais d'administration et autres frais de fonctionnement, redus ou échus, y compris tous honoraires payables au gestionnaire des investissements, à la banque dépositaire et à tous autres représentants et agents de la Société,

(c) toutes les obligations connues, présentes et futures y compris le montant des dividendes déclarés et non encore payés;

(d) une provision appropriée pour impôts dus à la date d'évaluation et toutes autres provisions ou réserves autorisées et approuvées par le Conseil et couvrant, entre autres, les charges de liquidation; et

(e) tous autres engagements de la Société, de quelque nature que ce soit à l'exception d'engagements représentés par des actions de la Société. En déterminant le montant de ces engagements, le Conseil devra prendre en considération toutes les dépenses payables par la Société qui contiendront les dépenses de formation, les honoraires payables à son conseiller en investissement ou aux directeurs responsables des investissements, les tantièmes, jetons de présence et débours raisonnables des administrateurs, aux comptables, dépositaire, agent domiciliaire, d'enregistrement et de transfert, agents de paiement et représentant permanents aux endroits d'enregistrement, et aux autres agents employés par la Société, les frais liés à l'admission des actions à une cote officielle, les frais liés à la cotation des actions sur tout autre marché réglementé, les honoraires au titre des services juridiques et de révision, des dépenses de promotion, d'imprimerie, de préparation de rapports y compris les frais de publicité de préparation, d'imprimerie de prospectus, de déclarations d'enregistrement; les taxes ou frais gouvernementaux et toutes autres dépenses de fonctionnement y compris les frais d'achat et de vente d'avoirs, intérêts, frais bancaires et d'argent de change, les envois par poste, téléphone et télex. Le Conseil pourra calculer les dépenses administratives et autres qui ont un caractère régulier ou périodique en les évaluant à l'année ou pour toutes autres périodes à l'avance et peut les répartir proportionnellement aux divisions appropriées de ladite période.

Aux fins d'évaluation de ces engagements, le Conseil pourra dûment tenir compte des dépenses administratives et autres qui ont un caractère régulier ou périodique en les évaluant à l'année ou pour toutes autres périodes et en divisant le montant en question proportionnellement aux divisions appropriées de ladite période.

Lorsque les intérêts de la Société ou de ses actionnaires le justifient (par exemple pour la prévention des pratiques de market timing), le Conseil pourra prendre toutes les mesures appropriées, telles que l'application d'une évaluation à la juste valeur pour ajuster la valeur des avoirs de la Société, ainsi que plus amplement décrit dans la documentation d'offre de la Société.

C. Il sera établi pour chaque catégorie d'actions une masse commune d'actifs de la manière suivante:

a) Les produits résultant de l'émission de chaque catégorie d'actions seront attribués, dans les livres de la Société, à la masse des actifs constituée pour cette catégorie d'actions et les actifs, les engagements, les recettes et les dépenses relatifs à cette catégorie d'actions seront attribués à cette masse d'actifs conformément aux dispositions du présent article.

b) Si un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué dans les livres de la Société, à la même masse à laquelle appartient l'avoir dont il découlait et à chaque réévaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la masse à laquelle cet avoir appartient;

c) Lorsque la Société prend un engagement en relation avec un avoir d'une masse déterminée ou en relation avec une opération effectuée en rapport avec un avoir d'une masse déterminée, cet engagement sera attribué à la masse concernée;

d) Dans le cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à une masse déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les masses du pro rata de la Valeur Nette d'Inventaire du nombre total d'actions de chaque masse émises, étant entendu que tous montants insignifiants peuvent être répartis également entre toutes les masses d'actifs.

Le Conseil peut attribuer des dépenses importantes d'une manière qu'il considère comme équitable et raisonnable après avoir consulté le réviseur d'entreprise de la Société.

e) A la date de détermination de la personne ayant droit aux dividendes déclarés pour une catégorie d'actions, la Valeur Nette d'Inventaire de cette catégorie sera réduite ou augmentée du montant des dividendes, en fonction de la politique de distribution de la catégorie concernée.

Si la Société comme explicité plus en détail à l'article cinq des présents Statuts a créé au sein d'une même catégorie d'actions deux ou plusieurs sous-catégories, les règles d'imputation stipulées ci-dessus s'appliqueront mutatis mutandis à ces sous-catégories.

D. Chaque masse d'actif et de passif consistera dans un portefeuille de valeurs mobilières et d'autres actifs dans lesquels la Société est autorisée à investir et les droits attachés à chaque catégorie d'actions au sein de la même masse changera selon les règles stipulées ci-dessous.

De plus, la Société peut détenir dans chaque masse pour une ou plusieurs catégories spécifiques d'actions, des actifs spécifiques à la catégorie et les conserver séparément du portefeuille commun à toutes les catégories relatives à cette masse et il peut y avoir des obligations spécifiques à cette ou à ces catégories.

La proportion du portefeuille qui sera commune à la catégorie relative à la même masse et qui sera imputable à chaque catégorie d'actions sera déterminée en tenant compte des émissions, des rachats, des distributions, ainsi que des paiements de dépenses ou de recettes spécifiques à la catégorie considérée ou de la réalisation de produits dérivés d'actifs spécifiques à la classe considérée, les règles d'évaluation figurant ci-dessous étant mutatis mutandis d'application.

Le pourcentage de la Valeur Nette d'Inventaire du portefeuille commun d'une masse quelconque à affecter à chaque catégorie d'actions sera déterminé comme suit:

1) initialement, le pourcentage de l'actif net du portefeuille commun à affecter à chaque catégorie sera proportionnel au nombre d'actions respectif de chaque catégorie au moment de la première émission d'actions d'une nouvelle catégorie;

2) le prix d'émission perçu lors de l'émission des actions d'une catégorie spécifique sera affecté au portefeuille commun et cela se traduira par une augmentation de la proportion du portefeuille commun attribuable à la catégorie concernée;

3) si pour une catégorie, la Société acquiert des actifs spécifiques ou paie des charges spécifiques (y compris une portion des dépenses excédant celles payables par d'autres catégories d'actions), ou effectue des distributions spécifiques, ou verse le prix de rachat relatif aux actions d'une catégorie spécifique, la proportion du portefeuille commun attribuable à cette catégorie sera réduite à concurrence du coût d'acquisition d'une telle catégorie d'actifs spécifiques à la catégorie concernée, des dépenses spécifiques payées pour cette catégorie, des distributions effectuées sur les actions de cette catégorie ou du prix de rachat payé pour le rachat d'actions de cette catégorie;

4) la valeur des actifs spécifiques à une catégorie et le montant des engagements spécifiques à cette même catégorie seront attribués uniquement à la catégorie d'actions à laquelle ces actifs et ces engagements se réfèrent et cela augmentera ou diminuera la Valeur Nette d'Inventaire par action de cette catégorie d'actions spécifique.

E. Afin de déterminer la Valeur Nette d'Inventaire par action, la Valeur Nette d'Inventaire attribuable à chaque catégorie d'actions sera divisée par le nombre d'actions de la catégorie correspondante émises et en circulation au Jour d'Evaluation correspondant. La Valeur Nette d'Inventaire peut être ajustée ainsi que le Conseil ou son délégué le juge approprié afin de tenir compte, entre autres, de toute transaction de vente incluant les écarts dans les frais de transaction, les charges fiscales et l'impact sur le marché résultant de transactions d'actionnaires.

F. Aux fins d'évaluation dans le cadre de cet article:

(a) les actions de la Société devant être rachetées en vertu de l'article vingt et un ci-dessus, seront considérées comme des actions émises et seront prises en considération immédiatement après l'heure fixée par le Conseil le Jour d'Évaluation où l'évaluation est faite et seront, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme un engagement de la Société;

(b) tous les investissements, soldes en espèces et autres actifs de la Société exprimés en dans des devises autres que la devise de référence dans laquelle la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie d'actions concernée est calculée, seront évalués en tenant compte des taux d'échange en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire de la catégorie respective des actions en question; et

(c) il sera, dans la mesure du possible, donné effet, lors de chaque Jour d'Évaluation, à tous achats ou ventes de valeurs mobilières contractés par la Société lors de ce Jour d'Évaluation."

- Modification du second paragraphe de l'article 24 des Statuts comme suit:

"En outre, un prélèvement dilutif pourra être imposé sur les offres tel que spécifié dans la documentation d'offre. Ce prélèvement dilutif ne doit pas dépasser un certain pourcentage de la Valeur Nette d'Inventaire déterminé périodiquement par le Conseil et indiqué dans la documentation d'offre de la Société. Ce prélèvement dilutif sera calculé en tenant compte des coûts, dépenses et impact potentiel estimés sur le cours des valeurs mobilières qui pourraient être supportés pour faire face à des demandes d'achat. Le prix de souscription (y non compris la commission de vente) peut, sur approbation du Conseil et en vertu des lois applicables, notamment en ce qui concerne le rapport d'audit établi par le réviseur d'entreprises de la Société confirmant la valeur de tout apport en nature, être payé par un apport à la Société de valeurs mobilières acceptables pour le Conseil et conformes à la politique d'investissement et aux restrictions d'investissements de la Société."

- Modification du second paragraphe de l'article 25 des Statuts comme suit:

"2. La contribution d'un fonds participant dans une Masse d'actifs étendue sera évaluée par référence à des parts fictives ("parts") d'une valeur équivalente à celle de la Masse d'actifs étendue. Lors de la constitution d'une Masse d'actifs étendue, le Conseil déterminera, à sa seule et entière discrétion, la valeur initiale d'une part, cette valeur étant exprimée dans la devise que le Conseil estime appropriée et sera affectée à chaque part de fonds participant ayant une valeur totale égale au montant des liquidités (ou à la valeur des autres actifs) apportées. Les fractions de parts, calculées tel que plus amplement spécifié dans la documentation d'offre de la Société, seront déterminées en divisant la valeur nette d'inventaire de la Masse d'actifs étendue (calculée comme stipulé ci-dessous) par le nombre de parts subsistantes."

- Modification de l'article 26 des Statuts comme suit:

"L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de cette année. Les comptes de la Société seront exprimés en Euro ou dans toute autre devise ou devises pouvant être déterminée par le Conseil suivant décision de l'assemblée générale des actionnaires. Lorsqu'existeront différentes catégories d'actions, telles que prévues à l'article cinq des présents Statuts, et si les comptes de ces catégories sont exprimés dans des monnaies différentes, ces comptes seront convertis en Euro et additionnés en vue de la détermination des comptes de la Société."

- Modification des cinq derniers paragraphes de l'article 27 des Statuts comme suit:

"Des dividendes intérimaires peuvent à tout moment être payés pour les actions de toute catégorie d'actions par décision du Conseil.

Les dividendes déclarés peuvent être payés dans la devise de référence de la catégorie d'actions concernée ou dans toute autre devise choisie par le Conseil, et pourront être payés en temps et lieu déterminés par le Conseil. Le Conseil peut librement déterminer le cours de change applicable pour convertir les dividendes dans la devise de paiement.

Les dividendes peuvent être réinvestis sur demande des actionnaires nominatifs par la souscription de nouvelles actions de la même catégorie que celles ayant généré les dividendes en question.

Le Conseil peut décider que les dividendes des actions nominatives seront automatiquement réinvestis quelle que soit la catégorie d'actions considérée, à moins que l'actionnaire habilité à recevoir une distribution en espèces ne choisisse de percevoir des dividendes. Quoiqu'il en soit, aucun dividende ne sera distribué si son montant est inférieur à un montant décidé ponctuellement par le Conseil et lorsque ce montant fait l'objet d'une indication dans la documentation d'offre de la Société. Ce montant sera dans ce cas automatiquement réinvesti."

- Modification des deux premiers paragraphes de l'article 28 des Statuts comme suit:

"La Société peut conclure un contrat de gestion d'investissement avec une ou plusieurs sociétés (ci-après communément appelé le "Gestionnaire"). Dans le cadre d'un tel contrat, le Gestionnaire gèrera les investissements de portefeuille de la Société, conseillera et assistera la Société en ce qui concerne ces investissements.

Alternativement, la Société peut conclure un contrat de services de gestion avec une société de gestion autorisée sous le chapitre 13 de la Loi (la "Société de Gestion") en vertu duquel il désigne une Société de Gestion pour fournir à la Société des services de gestion en investissement, d'administration et de commercialisation.

En cas de non-conclusion ou résiliation du contrat conclu avec la Société de Gestion (dans la mesure où elle fait partie du Groupe Schroder), quelle qu'en soit la manière, la Société changera aussitôt de nom, à la demande de la Société de Gestion, pour en prendre un qui ne ressemble pas à celui spécifié dans l'article un des présents statuts."

- Modification de l'article 31 des Statuts en leur version anglaise en remplaçant "Articles of Association" par "Articles". Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Finbarr Browne, Marianne Million, Noel Fessey, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 mai 2009. LAC/2009/20351. Reçu 75,- €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 juin 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009070436/202/1409.

(090085329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

BRAPF GK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 547.810,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 131.148.

—
Extrait suite à la nomination d'un gérant

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 27 juin 2008 que:

- Wlodzimierz Ksiazak, expert-comptable, née le 9 février 1971 à Varsovie, Pologne, résidant professionnellement au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé en tant que gérant interne de la Société avec effet au 27 juin 2008 et pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé de:

- Mr. Geoffrey Radcliffe;
- Mr. Bill Finelli;
- Mr. Steve Gary Meise;
- Mr. Wlodzimierz Ksiazak.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009065244/22.

(090076368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2009.

Luxbond, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 30.521.

—
Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2008 enregistrés à Luxembourg - Sociétés, le 21 avril 2009, référence: LSO DD / 05790, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320
L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2009066502/16.

(090078631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

DI.PE.LUX. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 40A, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 60.887.

—
Extrait de l'Assemblée Générale tenue de façon extraordinaire le 10 novembre 2008 à 16 heures à Frisange

Première résolution:

L'assemblée générale décide de nommer à partir de ce jour de son poste d'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale de 2014:

- Monsieur Paolo SIRTORI, demeurant 4, Via Manzoni I-20057 VEDANO AL LAMBRO, né le 29/03/1961 à Monza (Italie)
- Monsieur Angelo SIRTORI, demeurant 20/3, Via Manzoni I-20050 LESMO, né le 04/06/1950 à Villasanta (Italie)
- Monsieur Gerolamo SIRTORI, demeurant 2, Via Vicinale del Sole I-20058 VILLASANTA, né le 28/09/1959 à Villasanta (Italie)

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer au poste d'administrateur délégué jusqu'à l'assemblée générale de 2014:

- Monsieur Paolo SIRTORI, demeurant 4, Via Manzoni I-20057 VEDANO AL LAMBRO, né le 29/03/1961 à Monza (Italie)

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer au poste de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de 2014:

- Fiduciaire Luxembourg Paris Genève B.84426 31, Val Saint Croix L-1371 Luxembourg

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de rayer au poste de commissaire aux comptes la société FIDUCIAIRE PREMIUM SA avec siège social 61, Avenue de la gare L-1611 Luxembourg

Signatures

Le président / le secrétaire / le scrutateur

Référence de publication: 2009066688/6709/30.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08506. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090078212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Landsbanki Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 78.804.

—
Par jugement commercial du 13 mai 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 15^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale a,

- donné acte à Monsieur Franz PROST de sa démission de ses fonctions de liquidateur avec effet au 7 mai 2009,
- dit que le liquidateur Yvette HAMILIUS pourra engager la liquidation par sa seule signature,
- mis les frais de la présente décision à charge de la masse.

Pour la société en liquidation

Yvette HAMILIUS

Le liquidateur

Référence de publication: 2009066690/15.

(090078526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Ramius Special Alternative Program, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 132.239.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 1^{er} avril 2009

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Marc BAUM, en tant qu'Administrateur de la Société
- de coopter Monsieur Owen S. LITTMAN, résidant professionnellement au 599 Lexington Avenue, NY 10022 New York, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Marc BAUM
- que Monsieur Owen S. LITTMAN terminera le mandat de son prédécesseur
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de ratifier la cooptation de Monsieur Owen S. LITTMAN en tant qu'Administrateur.

Certifié conforme et sincère
Pour RAMIUS SPECIAL ALTERNATIVE PROGRAM
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009066790/20.

(090078421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

KBC Equity Fund (L), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 43.091.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 8 mai 2009

- Messieurs Jean-Paul LOOS, Rafik FISCHER et Serge D'ORAZIO, résidant tous professionnellement au 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg sont réélus comme Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an.
- DELOITTE S.A., Luxembourg, est réélue comme Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau mandat d'un an.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour KBC EQUITY FUND (L)
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009066786/15.

(090078340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

KB LUX - Luxinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 55.793.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 8 mai 2009

- Messieurs Jean-Paul LOOS, Serge D'ORAZIO et Rafik FISCHER, résidant tous professionnellement au 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, sont réélus comme Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour KB LUX-LUXINVEST
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009066785/14.

(090078327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

M.C.M., Motor-Center-Mersch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7525 Mersch, 63, rue de Colmar-Berg.

R.C.S. Luxembourg B 47.591.

—
Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 20.04.2009 que:

- Monsieur Georges Schmit est révoqué avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société.
- Monsieur Georges Thill, né le 18.10.1954 à Luxembourg, demeurant à L-8289 Kehlen, 35, am Duerf, est nommé administrateur de la société avec effet immédiat et ceci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2010.
- Becker + Cahen & Associés, S.à r.l. est révoqué avec effet immédiat comme commissaire aux comptes.
- G.T. Experts Comptables, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121917 est nommée commissaire aux comptes avec effet immédiat et ceci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2010.

Il résulte d'une réunion du conseil d'administrateur en date du 21.04.2009 que:

- Monsieur Georges Thill, précité, est nommé délégué de la gestion journalière de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.04.2009.

G.T. Experts Comptables sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009066813/7262/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00432. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090078161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

TF International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 85.732.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 15 mai 2009

- Messieurs Serge D'ORAZIO résidant professionnellement à 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, Mariangelo BOSSONE résidant professionnellement à 13 Via Preterio, CH-6901 Lugano, Alessandro STEFANI résidant professionnellement à 13 Via Pretorio, CH-6901 Lugano, André SCHMIT résidant professionnellement à 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg et Stéphane RIES résidant professionnellement à 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg sont réélus en tant qu'Administrateur pour un nouveau mandat d'un an.

- PRICEWATERHOUSECOOPERS est réélue en tant que Réviseur d'Entreprises pour un nouveau mandat d'un an.

Certifié conforme et sincère

Pour TF INTERNATIONAL FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009066788/18.

(090078415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Vilnius Residential Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 120.936.

Extrait des résolutions des associés du 31 décembre 2008

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat

- De nommer le gérant suivant avec effet immédiat:

Christopher De Mestre, né le 24 septembre 1971 à Sydney, Australie, demeurant professionnellement au Stirling Square 5-7, Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 20 mai 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009066758/18.

(090078874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Campus West S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.873.

Extrait des résolutions de l'associé du 31 décembre 2008

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat.
- De nommer la personne suivante Geschäftsführer avec effet immédiat:

Christopher De Mestre, né le 24 septembre 1971 à Sydney, Australie, demeurant professionnellement au Stirling Square 5-7, Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 20 mai 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009066757/18.

(090078872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

CPI Atlantis Super TopCo Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 148.535,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.513.

—
Extrait des résolutions des associés du 9 février 2009

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat.
- De nommer le gérant suivant avec effet immédiat:

Christopher De Mestre, né le 24 septembre 1971 à Sydney, Australie, demeurant professionnellement au Stirling Square 5-7, Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 20 mai 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009066755/18.

(090078869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Jakob Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.337.

—
Extrait des résolutions de l'associé du 31 décembre 2008

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat.
- De nommer le "Geschäftsführer" suivant avec effet immédiat:

Christopher De Mestre, né le 24 septembre 1971 à Sydney, Australie, demeurant professionnellement au Stirling Square 5-7, Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 20 mai 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009066752/18.

(090078867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

CPI GH Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.717.

—
Extrait des résolutions de l'associé du 31 décembre 2008

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat.
- De nommer le "Geschäftsführer" suivant avec effet immédiat:

Christopher De Mestre, né le 24 septembre 1971 à Sydney, Australie, demeurant professionnellement au Stirling Square 5-7, Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 20 mai 2009.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2009066750/18.

(090078857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Fares Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.230.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 21 août 2008 que:

- L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex BENOY, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 27 Mai 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009066695/18.

(090078667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Benpol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 7, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 49.382.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société BENPOL S.à.r.l qui s'est tenue à Bettembourg, en date du 27 juin 2008

- L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur WECKER Jean-Marc domicilié 32/E Chemin de la Claus F-57330 Escherange de son poste de gérant technique.

- L'assemblée décide d'accepter la nomination de Mademoiselle TAMI Séverine née à Thionville, France le 07 novembre 1976 et demeurant au 159 rue de Verdun F-57700 Hayange au poste de gérante technique.

- L'assemblée décide d'accepter la nomination de Monsieur LENTZ Sébastien né à Algrange, France le 29 juillet 1976 et demeurant au 27 rue des Allemands F-57000 Metz au poste de gérant administratif.

Les résolutions ayant été adoptés à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée

Bettembourg, le 27 juin 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009066694/19.

(090078620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

REM II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 142.431.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 avril 2009

Il résulte dudit procès-verbal que:

- L'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Bernard Mueller de son mandat de gérant de la société au 30 avril 2009.

- L'associé unique a accepté la démission de Monsieur Bernard Mueller comme gérant de la société avec effet au 30 avril 2009.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009066698/17.

(090078682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

REM II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 142.431.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil des Gérants tenu en date du 13 mai 2009

Il en résulte que:

- PricewaterhouseCoopers Luxembourg SARL, 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg est nommé réviseur d'entreprise de la société.

Son mandat prend effet à partir du 1 août 2008 jusqu'au 30 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009066700/17.

(090078682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Tyco International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 123.550.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 26 mai 2009 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société (l'Assemblée) en date du 26 mai 2009, que:

- Madame Loraine Reddington, née le 15 juin 1958 à Bridgeport, Connecticut, (USA) et demeurant au 16 Terrell Drive, Washington Crossing, PA 18977-1175 (USA) a été nommée en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 26 mai 2009 et pour un mandat qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes de l'année sociale se terminant en 2010;

- Madame Shubhi Rao, née le 18 septembre 1966 à Kolhapur, Maharashtra, (Inde) et demeurant au 9 Roszel Road, Princeton, NJ 08540 (USA) a été nommée en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 26 mai 2009 et pour un mandat qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes de l'année sociale se terminant en 2010; et

- Monsieur Ravi Tulsyan, né le 13 février 1969 à Daltonganj, Bihar (Inde) et demeurant au 9 Roszel Road, Princeton, NJ 08540 (USA) a été nommé en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 26 mai 2009 et pour un mandat qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes de l'année sociale se terminant en 2010.

En conséquence de ce qui précède, le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Madeleine Barber, administrateur;
- Monsieur John Jenkins, administrateur;
- Madame Enrica Maccarini, administrateur;
- Monsieur Arun Nayar, administrateur;
- Madame Shubhi Rao, administrateur;
- Madame Loraine Reddington, administrateur;
- Monsieur Peter Schieser, administrateur; et

- Monsieur Ravi Tulsyan, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Tyco International Finance S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009066704/37.

(090078691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Inter-Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 53.003.

Extrait des résolutions de conseil d'administration prises par voie circulaire en date du 1^{er} juillet 2008

Première résolution

Le Conseil coopte Monsieur Olivier LESPAGNOL, administrateur, demeurant à Metz, 20, rue des Trente Jours, 57070 France, à effet au 1^{er} juillet 2008, en remplacement de Monsieur Herman SWINNEN, Administrateur démissionnaire. Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale.

Pour la société INTER-RE S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009066784/15.

(090078283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Sinopia Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 64.246.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 29 avril 2009

Messieurs Jean-Charles BERTRAND, Pierre SEQUIER, Jean-François SCHMIT résidant tous professionnellement à Ingénierie Réglementaire et Patrimonial, F-75419 Paris Cedex 08 sont réélus en tant qu'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale de 2010.

PRICEWATERHOUSECOOPERS, Luxembourg, est réélu en tant que Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à l'Assemblée Générale de 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour SINOPIA GLOBAL FUNDS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009066791/17.

(090078443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Credit Suisse Custom Markets, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 137.116.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2009, le Conseil d'Administration se compose dès à présent et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010, comme suit:

- Thomas Schulz, Président du Conseil d'Administration
231 Uetlibergstrasse, CH-8045 Zurich
- Bodo Gauer, Membre du Conseil d'Administration
16, Junghofstrasse, D-60311 Frankfurt am Main
- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Alex Brumat

Référence de publication: 2009066807/22.

(090078269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Sud Capital Apport Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 93.493.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège de la société en date du 11 mai 2009

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- de renouveler les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes comme suit, pour la période expirant le 24 avril 2015:

Conseil d'administration

- Monsieur Jean SOUILLARD, Administrateur de sociétés, demeurant personnellement au 6, Chemin des Hauts-Crêts - 1223 COLOGNY (SUISSE).

- Monsieur Jean-Michel LELEUP, Administrateur de sociétés, demeurant personnellement au 37, rue de la Brasserie - 7387 ANGRAU (HONNELLES) (BELGIQUE).

- Monsieur Guy FEITE, Administrateur de sociétés, demeurant personnellement au 30, route de Luxembourg - 6916 ROODT-SUR-SYRE (LUXEMBOURG).

Commissaire aux Comptes

- La société European Management Fiduciary S.A. ayant son siège social à 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009066808/26.

(090078128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Salon de Coiffure New Look S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 38, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 21.695.

—
EXTRAIT

Il découle d'un procès-verbal de l'assemblée générale sous seing privé du 30 mars 2009, que l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé:

- de révoquer à compter du 30 mars 2009:

- Monsieur Guy TOSSING, demeurant à L-8140 Bridel, 38, route de Luxembourg de sa fonction de gérant unique de la société.

- de nommer à compter du 30 mars 2009 pour une durée indéterminée:

- Madame Nathalie VALENTE, demeurant à L-8140 Bridel, 38, route de Luxembourg dans la fonction de gérante unique.

- de préciser que la société est valablement engagée par la seule signature de la gérante unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 mai 2009.

Pour le notaire Aloyse BIEL

Mlle MUHOVIC

Référence de publication: 2009066809/20.

(090078647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Nica Toiture S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7321 Steinsel, 68, rue des Fraises.

R.C.S. Luxembourg B 145.592.

—
EXTRAIT

Il découle d'un procès-verbal de l'assemblée générale sous seing privé du 26 mai 2009, que l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé:

- de révoquer à compter du 26 mai 2009

Monsieur Nicandro MARTINO, charpentier-couvreur, demeurant à L-7321 Steinsel, 68, rue des Fraises, de sa fonction de gérant unique.

- de nommer à compter du 26 mai 2009 pour une durée indéterminée:

* Monsieur José Luis PEREZ VAZGUEZ, ingénieur en construction, demeurant à D-50672 Köln, 16 Subberrather Str. dans la fonction de gérant technique.

* Monsieur Nicandro MARTINO, prédit, dans la fonction de gérant administratif.

- de préciser que la société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 mai 2009.

Pour le notaire Aloyse BIEL

Mlle MUHOVIC

Référence de publication: 2009066810/22.

(090078651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Novellini Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 54.732.

—
Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOVELLINI FINANCE S.A.

DE BERNARDI Angelo / DE BERNARDI Alexis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009067474/12.

(090078953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Salon Hairaffaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 29, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 131.672.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009067469/10.

(090078944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Ella S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6830 Berbourg, 7A, Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 71.412.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009067468/10.

(090078943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Keyvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1457 Luxembourg, 21, rue des Eglantiers.

R.C.S. Luxembourg B 146.269.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. La société anonyme de droit luxembourgeois "TAMAU HOLDING S.A." avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 87.707,

ici représentée par Madame Sonia LIVOIR, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon,

En vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Mamer, le 23 avril 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. La société anonyme de droit luxembourgeois "FGA (Luxembourg) S.A.", avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, immatriculée au au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 61.096,

ici représentée par Madame Sonia Livoir, prénommée, En vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Mamer, le 23 avril 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de KEYVEST S.A..

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Des bureaux, agences et succursales peuvent être créés tant au Grand-Duché qu'à l'étranger par simple décision du conseil d'administration.

Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à TROIS CENT CINQ MILLE EUROS (305.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS MILLE CINQUANTE EUROS (3.050,- EUR) chacune.

Art. 7. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 8. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Art. 9. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder tout ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendraient pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 10. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'un des administrateurs, respectivement par celle du délégué du conseil d'administration.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 13. Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 16. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16.00 heures, et pour la première fois en l'an deux mille dix. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 18. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

Tamau Holding S.A., prénommée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
FGA (Luxembourg) S.A., prénommée, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèce, de sorte que la somme de TROIS CENT CINQ MILLE EUROS (305.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille neuf. La première assemblée générale se tiendra en deux mille dix.

56246

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS (1.850,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Christian SMAL, administrateur de sociétés, né le 4 janvier 1944 à Vielsalm, demeurant à L-1457 Luxembourg, rue des Eglantiers, 21

- Madame Hilde DE CONINCK, administrateur de sociétés, née le 16 juin 1958 à Bruxelles, demeurant à L-1457 Luxembourg, 21 rue des Eglantiers

- La société de droit luxembourgeois "PROTEL S.A.", avec siège social à L-1457 Luxembourg, 21, rue des églantiers, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 42.103, dont la fonction d'administrateur sera exercée par Monsieur Christian SMAL, prénommé, en sa qualité de représentant permanent de la société "PROTEL S.A. désigné à cette fonction aux termes d'une assemblée générale du 14 mai 2009.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

- La société anonyme de droit luxembourgeois "Fiduciaire et Expertises (Luxembourg) S.A." avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 70.909.

4. Le siège social est fixé à L-1457 Luxembourg, 21, rue des Eglantiers.

DONT ACTE, fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LIVOIR, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 20 mai 2009. Relation: MER/2009/926. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 mai 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009067628/243/138.

(090079248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Minusines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1735 Luxembourg, 8, rue François Hogenberg.

R.C.S. Luxembourg B 3.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009067470/10.

(090078946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Pizzeria de la Gare, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 2, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 37.049.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009067466/10.

(090078941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

HDF Sicav SPA (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 135.263.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HDF SICAV SPA (LUX)

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009067465/12.

(090079165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Müller Reitsport G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.

R.C.S. Luxembourg B 139.302.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/05/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009067453/13.

(090079053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Dubaian Investment Adviser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 132.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009067452/10.

(090079268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Bluegems Adviser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009067451/10.

(090079266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

New Property Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.104.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Katia ROTI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

"la mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de Monsieur Remo PERNA, entrepreneur, demeurant à Isernia, Italie, Via S. Leucio no 48;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "NEW PROPERTY CORPORATION S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 61.104 a été constituée suivant acte reçu le 2 octobre 1997, publié au Mémorial C numéro 24 du 13 janvier 1998.

II.- Que le capital social de la société anonyme "NEW PROPERTY CORPORATION S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents), représentés par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de EUR 24,79 (vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "NEW PROPERTY CORPORATION S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. ROTI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 4 mai 2009. Relation: LAC/2009/17016. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009067663/211/47.

(090079160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.216.250,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

— EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession du 30 avril 2009, que Lone Star Investment Holdings, Ltd a transféré 3.396 parts sociales de classe A-5 et 1.764 parts sociales de classe B-5 de la Société à Lone Star Global Holdings, Ltd, une limited liability company constituée selon les lois des Bermudes et dont le siège social se trouve à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM-11, Bermudes.

Il résulte d'un second contrat de cession du 30 avril 2009, que Lone Star Real Estate Holdings, Ltd a transféré 9.048 parts sociales de classe A-4, 14.438 parts sociales de classe B-4, 9.837 parts sociales de classe C-4, 8.441 parts sociales de classe D-4 et 25 parts sociales de classe E-4 de la Société à Lone Star Global Holdings, Ltd.

Suite à ces contrats du 30 Avril 2009, les parts sociales de la Société son détenues comme suit:

Lone Star Global Holdings, Ltd	9.048 parts sociales de classe A-4
	14.438 parts sociales de classe B-4
	9.837 parts sociales de classe C-4
	8.441 parts sociales de classe D-4

25 parts sociales de classe E-4
3.396 parts sociales de classe A-5
1.764 parts sociales de classe B-5

Luxembourg, le 26 mai 2009.
Lone Star Capital Investments S.à r.l.
Signature
PP

Référence de publication: 2009067125/28.
(090078883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Sodi International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 75.302.

Les comptes annuels au 31/03/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29/05/2009. Signature.

Référence de publication: 2009067368/10.
(090079061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Wodalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5429 Hettermillen, 6, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 121.760.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009067357/11.
(090079521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Dexia LDG Banque S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 129.679.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2009.
Dexia LDG Banque S.A.
Société anonyme
Marc Henry / Jacques Dupuis
Administrateur Délégué / Membre du Comité de Direction

Référence de publication: 2009067359/14.
(090078998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

ONE Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 136.691.

EXTRAIT

- I. Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 6 mai 2009 que:
- 1) la Société a transféré son siège social du 19-25, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, au 21, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, avec effet en date du 1^{er} avril 2009;
 - 2) les mandats d'administrateurs de Vivian WALRY, demeurant au 31, rue de Mersch, L- 8181 Kopstal, et de Julien LECLERE, demeurant au 27, rue Glück, L-1632 Luxembourg, ont pris fin en date du 1^{er} avril 2009;

3) les mandats d'administrateur et d'administrateur délégué de Séverin LAFACE, demeurant au 25, rue du Lac, L-8808 Arsdorf, ont pris fin en date du 6 mai 2009;

4) Patrice GALLASIN, résidant professionnellement au 21, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, et Olivier DE METS, demeurant au 3, rue Randlingen, L-8366 Hagen, ont été nommés, en date du 1^{er} avril 2009, comme administrateurs de la Société, pour une durée de six ans;

5) One Management Ltd., une société de droit des Seychelles, ayant son siège social à Global Gateway 1486, rue de la Perle, Providence, Mahé, Seychelles a été nommée, en date du 6 mai 2009 comme administrateur de la Société, pour une durée de six ans;

6) le mandat de commissaire de Olivier DE METS, demeurant au 3, rue Randlingen, L-8366 Hagen, a pris fin en date du 6 mai 2009;

7) One Services Ltd., une société de droit des Seychelles, ayant son siège social à Global Gateway 1487, rue de la Perle, Providence, Mahé, Seychelles a été nommée, en date du 6 mai 2009, comme commissaire de la Société, pour une durée de six ans.

Il. Il résulte des décisions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 6 mai 2009 que Patrice Gallasin, résidant professionnellement au 21, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, a été nommé, en date du 6 mai 2009, administrateur délégué de la Société, pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009067866/33.

(090080177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.984.750,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.911.

Extrait du contrat de rachat de parts sociales daté du 28 mai 2009

Il résulte d'un contrat de rachat de parts sociales daté du 28 mai 2009 que la Société a racheté 6.927 de ses propres parts sociales préférentielles de classe F dans les proportions suivantes:

Cédants	Nombre de parts sociales F détenues dans la Société
Brialmont AB	346
Mikaros AB	867
SoMaLo AB	867
MAJA Vermögensverwaltungsgesellschaft GmbH	867
Ricks Holding Limited	692
Mr Ryum Larsen	520
Mr James Yates	289
Mr Kristiaan Nieuwenburg	692
Mr Dan Soundry	460
Stellaris AB	460
Mr Christopher Masek	867
TOTAL:	6.927

Par suite du contrat susmentionné, les associés actuels de la Société sont les suivants:

Nom des associés	Nombre de parts sociales détenues
IK Europa BV	51.682 parts sociales ordinaires de classe A
la Société	6.927 parts sociales préférentielles de classe F
SoMaLo AB	867 parts sociales préférentielles de classe G; 867 parts sociales préférentielles de classe H; 867 parts sociales préférentielles de classe I.
Mikaros AB	867 parts sociales préférentielles de classe G; 867 parts sociales préférentielles de classe H;

MAJA Vermögensverwaltungsgesellschaft GmbH	867 parts sociales préférentielles de classe I. 867 parts sociales préférentielles de classe G; 867 parts sociales préférentielles de classe H; 867 parts sociales préférentielles de classe I.
Christopher Masek	867 parts sociales préférentielles de classe G; 867 parts sociales préférentielles de classe H; 867 parts sociales préférentielles de classe I.
Mads Ryum Larsen	520 parts sociales préférentielles de classe G; 520 parts sociales préférentielles de classe H; 520 parts sociales préférentielles de classe I.
Brialmont AB	346 parts sociales préférentielles de classe G; 346 parts sociales préférentielles de classe H; 346 parts sociales préférentielles de classe I.
Ricks Holding Limited	692 parts sociales préférentielles de classe G; 692 parts sociales préférentielles de classe H; 692 parts sociales préférentielles de classe I.
Kristiaan Nieuwenburg	692 parts sociales préférentielles de classe G; 692 parts sociales préférentielles de classe H; 692 parts sociales préférentielles de classe I.
James Yates	289 parts sociales préférentielles de classe G; 289 parts sociales préférentielles de classe H; 289 parts sociales préférentielles de classe I.
Dan Soundry	460 parts sociales préférentielles de classe G; 460 parts sociales préférentielles de classe H; 460 parts sociales préférentielles de classe I.
Stellaris AB	460 parts sociales préférentielles de classe G; 460 parts sociales préférentielles de classe H; 460 parts sociales préférentielles de classe I.
Total	51.682 parts sociales ordinaires de classe A; 6.927 parts sociales préférentielles de classe F; 6.927 parts sociales préférentielles de classe G; 6.927 parts sociales préférentielles de classe H; 6.927 parts sociales préférentielles de classe I.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009068043/73.

(090079765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Euro Mobile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 219, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 81.312.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/05/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009067458/13.

(090079072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Paul Wagner et Fils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 21.315.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/05/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009067457/13.

(090079068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Clyde Blowers Capital (RCP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 128.710,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 142.352.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 18 mai 2009

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 18 mai 2009 que:

1) Maître Pierre METZLER, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au jour des résolutions prises par l'associé unique;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009065222/15.

(090076233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2009.

David Brown Systems (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 949.470,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.252.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 18 mai 2009

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 18 mai 2009 que:

1) Maître Pierre METZLER, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au jour des résolutions prises par l'associé unique;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009065230/15.

(090076279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2009.

Calypso Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 93.712.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 26 mai 2009

Messieurs Vincent WEGHSTEEN et Michel DRIEGE, résidant tous deux professionnellement au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Henri BAEKENLAND, résidant professionnellement au 6, Oude Burg, B-8000 Bruges, Serge D'ORAZIO, résidant professionnellement au 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, et André SCHMIT, résidant professionnellement au 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg sont renommés en tant qu'Administrateurs pour un nouveau terme de 1 an, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

DELOITTE S.A. est réélu en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme de 1 an, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour CALYPSO SICAV
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009066796/19.

(090078502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Maag Pump Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 487.330,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.254.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 18 mai 2009

Il résulte des décisions prises l'associé unique de la Société en date du 18 mai 2009 que:

1) Maître Pierre METZLER, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au jour des résolutions prises par l'associé unique;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009065232/15.

(090076287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2009.

Manil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 23.817.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 mai 2009 que Monsieur Etienne Gillet, comptable, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince-Henri, a été nommé administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Guy Glesener, décédé.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009065240/15.

(090076354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2009.

Vank Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 35.046.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28/05/2009.

Pour VANK-IMMO S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2009066456/12.

(090078069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Sopaver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.958.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOPAVER S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009066894/12.

(090078522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Rock Acquisitions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 118.282.

Les comptes annuels au 31 août 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rock Acquisitions
SGG S.A.
Mandataire
Signature

Référence de publication: 2009066462/13.

(090078079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Mivne Ta'Asiya (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 79.955.

Le bilan et l'affectation du résultat au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2009.

MIVNE TA'ASIYA (LUXEMBOURG) HOLDING S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009066484/15.

(090078046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Tengizchevroil Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 101.866.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2009.

Tengizchevroil Finance Company S.à r.l.
Equity Trust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009066486/14.

(090078045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Master Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 16.599.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 mai 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009066943/239/12.

(090078318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

GR Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.948.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.299.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales en date du 6 février 2009 que Anders Henriksson a transféré:

- deux mille quatre cents (2.400) parts sociales ordinaires de classe A1, deux mille quatre cents (2.400) parts sociales ordinaires de classe B1, deux mille quatre cents (2.400) parts sociales ordinaires de classe C1, deux mille quatre cents (2.400) parts sociales ordinaires de classe D1, deux mille quatre cents (2.400) parts sociales ordinaires de classe E1 à Arjen Kruger, ayant son adresse à Place Terriblini 1, 1260 Nyon, Suisse, né le 17 août 1968 à Leiden, Pays-Bas;

- mille six cents (1.600) parts sociales ordinaires de classe A1, mille six cents (1.600) parts sociales ordinaires de classe B1, mille six cents (1.600) parts sociales ordinaires de classe C1, mille six cents (1.600) parts sociales ordinaires de classe D1, mille six cents (1.600) parts sociales ordinaires de classe E1 à Cecilia Ogvall, ayant son adresse à Ankares väg 175, 43542 Mölnlycke, Suède, née le 27 février 1966 à Uddevalla, Suède;

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales en date du 6 février 2009 que BO AHLÉN ADVOKATBYRÅ AB a transféré:

- mille six cents (1.600) parts sociales ordinaires de classe A1, mille six cents (1.600) parts sociales ordinaires de classe B1, mille six cents (1.600) parts sociales ordinaires de classe C1, mille six cents (1.600) parts sociales ordinaires de classe D1, mille six cents (1.600) parts sociales ordinaires de classe E1 à Michael Balzer, ayant son adresse à Leipziger Strasse 1, 41516 Grevenbroich, Allemagne, né le 12 mai 1968 à Dusseldorf, Allemagne;

- mille six cents (1.600) parts sociales ordinaires de classe A1, mille six cents (1.600) parts sociales ordinaires de classe B1, mille six cents (1.600) parts sociales ordinaires de classe C1, mille six cents (1.600) parts sociales ordinaires de classe D1, mille six cents (1.600) parts sociales ordinaires de classe E1 à Jorge Casal, ayant son adresse à Chemin des Marais 4a, 1299 Crans Céligny, Suisse, né le 16 novembre 1967 à Buenos Aires, Argentine et

- huit cents (800) parts sociales ordinaires de classe A1, huit cents (800) parts sociales ordinaires de classe B1, mille huit cents (800) parts sociales ordinaires de classe C1, huit cents (800) parts sociales ordinaires de classe D1, huit cents (800) parts sociales ordinaires de classe E1 à Erik Strand, ayant son adresse à Fornuddsvägen 99, 13552 Tyresö, Suède, né le 18 mai 1951 à Enskede, Stockholm, Suède.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales en date du 6 février 2009 que Anders Henriksson a transféré:

- cent quatre-vingt-cinq (185) parts sociales ordinaires de classe A2, cent quatre-vingt-cinq (185) parts sociales ordinaires de classe B2, cent quatre-vingt-cinq (185) parts sociales ordinaires de classe C2, cent quatre-vingt-cinq (185) parts sociales ordinaires de classe D2, cent quatre-vingt-cinq (185) parts sociales ordinaires de classe E2 à Barclays Private Equity European Fund III 'A';

- cent quatre-vingt-dix (190) parts sociales ordinaires de classe A2, cent quatre-vingt-dix (190) parts sociales ordinaires de classe B2, cent quatre-vingt-dix (190) parts sociales ordinaires de classe C2, cent quatre-vingt-dix (190) parts sociales ordinaires de classe D2, cent quatre-vingt-dix (190) parts sociales ordinaires de classe E2 à Barclays Private Equity European Fund III 'B';

- sept (7) parts sociales ordinaires de classe A2, sept (7) parts sociales ordinaires de classe B2, sept (7) parts sociales ordinaires de classe C2, sept (7) parts sociales ordinaires de classe D2, sept (7) parts sociales ordinaires de classe E2 à Barclays Private Equity European Fund III 'D';

- vingt-six (26) parts sociales ordinaires de classe A2, vingt-six (26) parts sociales ordinaires de classe B2, vingt-six (26) parts sociales ordinaires de classe C2, vingt-six (26) parts sociales ordinaires de classe D2, vingt-six (26) parts sociales ordinaires de classe E2 à Barclays Private Equity European Fund III 'E';

- cent quatre-vingt-treize (193) parts sociales ordinaires de classe A2, cent quatre-vingt-treize (193) parts sociales ordinaires de classe B2, cent quatre-vingt-treize (193) parts sociales ordinaires de classe C2, cent quatre-vingt-treize (193) parts sociales ordinaires de classe D2, cent quatre-vingt-treize (193) parts sociales ordinaires de classe E2 à Barclays Private Equity European Fund III 'F';

- dix-huit (18) parts sociales ordinaires de classe A2, dix-huit (18) parts sociales ordinaires de classe B2, dix-huit (18) parts sociales ordinaires de classe C2, dix-huit (18) parts sociales ordinaires de classe D2, dix-huit (18) parts sociales ordinaires de classe E2 à Barclays Private Equity European Fund III 'G' LP;

- trois (3) parts sociales ordinaires de classe A2, trois (3) parts sociales ordinaires de classe B2, trois (3) parts sociales ordinaires de classe C2, trois (3) parts sociales ordinaires de classe D2, trois (3) parts sociales ordinaires de classe E2 à BPE European Partner III LP;

- deux (2) parts sociales ordinaires de classe A2, deux (2) parts sociales ordinaires de classe B2, deux (2) parts sociales ordinaires de classe C2, deux (2) parts sociales ordinaires de classe D2, deux (2) parts sociales ordinaires de classe E2 à Eurovent III;

- cent quatre-vingt-dix-huit (198) parts sociales ordinaires de classe A2, cent quatre-vingt-dix-huit (198) parts sociales ordinaires de classe B2, cent quatre-vingt-dix-huit (198) parts sociales ordinaires de classe C2, cent quatre-vingt-dix-huit (198) parts sociales ordinaires de classe D2, cent quatre-vingt-dix-huit (198) parts sociales ordinaires de classe E2 à Barclays Industrial Investments Limited;

- vingt-six (26) parts sociales ordinaires de classe A2, vingt-six (26) parts sociales ordinaires de classe B2, vingt-six (26) parts sociales ordinaires de classe C2, vingt-six (26) parts sociales ordinaires de classe D2, vingt-six (26) parts sociales ordinaires de classe E2 à Clink Street Nominees Limited;

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales en date du 6 février 2009 que BO AHLÉN ADVOKATBYRÅ AB a transféré:

- trois (3) parts sociales ordinaires de classe A2, trois (3) parts sociales ordinaires de classe B2, trois (3) parts sociales ordinaires de classe C2, trois (3) parts sociales ordinaires de classe D2, trois (3) parts sociales ordinaires de classe E2 à Barclays Private Equity European Fund III 'A';

- quatre (4) parts sociales ordinaires de classe A2, quatre (4) parts sociales ordinaires de classe B2, quatre (4) parts sociales ordinaires de classe C2, quatre (4) parts sociales ordinaires de classe D2, quatre (4) parts sociales ordinaires de classe E2 à Barclays Private Equity European Fund III 'B';

- une (1) part sociale ordinaire de classe A2, une (1) part sociale ordinaire de classe B2, une (1) part sociale ordinaire de classe C2, une (1) part sociale ordinaire de classe D2, une (1) part sociale ordinaire de classe E2 à Barclays Private Equity European Fund III 'E';

- quatre (4) parts sociales ordinaires de classe A2, quatre (4) parts sociales ordinaires de classe B2, quatre (4) parts sociales ordinaires de classe C2, quatre (4) parts sociales ordinaires de classe D2, quatre (4) parts sociales ordinaires de classe E2 à Barclays Private Equity European Fund III 'F';

- trois (3) parts sociales ordinaires de classe A2, trois (3) parts sociales ordinaires de classe B2, trois (3) parts sociales ordinaires de classe C2, trois (3) parts sociales ordinaires de classe D2, trois (3) parts sociales ordinaires de classe E2 à Barclays Industrial Investments Limited;

- une (1) part sociale ordinaire de classe A2, une (1) part sociale ordinaire de classe B2, une (1) part sociale ordinaire de classe C2, une (1) part sociale ordinaire de classe D2, une (1) part sociale ordinaire de classe E2 à Clink Street Nominees Limited;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009067127/91.

(090078838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Lago Ladoga Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009066976/10.

(090078864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.
